

LENGLEN PREND DE L'ÉLAN



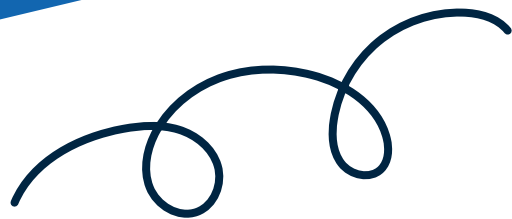
**Bilan de
la concertation de
février 2023 à
juillet 2023 du
parc Suzanne-Lenglen**



Août 2024



SOMMAIRE



PRÉAMBULE : QU'EST-CE QU'UN BILAN DE CONCERTATION ?..... 4

Cadre légal du bilan de concertation	4
Attendus du bilan de concertation	4
Différentes parties du bilan.....	5
Arrêté de concertation du 11.01.2023.....	5

LE BILAN EN BREF 6



1. PRÉSENTATION DU PROJET D'ÉVOLUTION DU PARC SUZANNE-LENGLEN 9

1.1 L'histoire de la reconquête de la plaine Vaugirard.....	10
1.2 Des projets pour écrire un nouveau chapitre dans l'histoire du site.....	12
1.3 L'état des réflexions et premières orientations d'aménagement.....	16
1.4 Le calendrier et les acteur·rices du projet.....	22



2. RETOUR SUR LA PREMIÈRE PHASE DE CONCERTATION MENÉE EN 2021 24

2.1 Les modalités de participation mises en place durant la première phase de concertation....	25
2.2 Les enseignements de la concertation.....	26

3. DÉROULEMENT ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE.....28

3.1 Les objectifs et le périmètre de la concertation réglementaire.....	30
3.2 Les modalités d'information et de mobilisation.....	31
3.3 Les modalités de participation et d'expression du public.....	34
3.4 Le bilan chiffré et le profil des participant·es.....	43



4. LES ENSEIGNEMENTS DE LA DEUXIÈME PHASE DE CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE.....46

4.1 Poursuivre le développement de la fonction sportive du parc, en maintenant l'équilibre avec sa dimension récréative et naturelle....	47
4.2 Assurer l'inclusion et la mixité de tous les publics	53
4.3 Améliorer l'accessibilité et l'attractivité du parc pour en faire un lieu de destination.....	60
4.4 L'extension et la préfiguration.....	65



5. LES SUITES DE LA CONCERTATION ET DU PROJET68

PRÉAMBULE : QU'EST-CE QU'UN BILAN DE CONCERTATION ?



Le bilan de la concertation est un document encadré par le Code de l'urbanisme qui clôt une procédure d'information, de consultation et de recueil de propositions auprès du public. Il permet de mettre à disposition du grand public la synthèse des contributions et des avis exprimés au cours de la démarche, en rappelant les modalités d'information et d'expression mises en place par la collectivité. À ce titre, c'est un document essentiel pour nourrir un projet d'aménagement et qui s'adresse à l'ensemble des publics concernés.

CADRE LÉGAL DU BILAN DE CONCERTATION

Le bilan est un document qui figure dans toute procédure de participation du public. C'est le cas pour la procédure de concertation obligatoire au titre des articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme appliqué au projet Suzanne-Lenglen pour laquelle l'autorité compétente doit arrêter le bilan à l'issue (articles L. 103-3 et L. 103-6 du Code de l'urbanisme).

Conformément à la législation en vigueur, la Ville de Paris a inscrit cette démarche dans un arrêté en date du 11/01/2023 ([voir page suivante](#)), qui présente les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et précise les modalités de concertation et d'information au public mises en œuvre.

Cette procédure de concertation réglementaire fait suite à une première démarche de concertation initiée en 2021 ayant permis de construire un diagnostic du site avec la participation de l'ensemble des publics concernés. La seconde phase de concertation réglementaire avait pour objectif d'approfondir les pistes de travail avancées depuis 2021, en complément de la clarification des montages opérationnels envisagés avec les acteur·rices impliqué·es dans la transformation du secteur. Cela permettait de discuter des hypothèses de travail en recueillant le ressenti des publics et de conforter les arbitrages.

ATTENDUS DU BILAN DE CONCERTATION

Le bilan de concertation rend compte des attendus énoncés dans l'arrêté d'ouverture de la concertation :

- les éléments du projet soumis à la concertation ;
- le dispositif mis en œuvre pour informer le public et lui permettre de participer ;
- les contributions du public et les réponses formulées par le porteur du projet et ses partenaires ;
- les enseignements de la concertation pour le porteur du projet et ses engagements pour la suite du projet.

Ce bilan rend compte de la mise en œuvre des outils mis à la disposition du public, avant de tirer le bilan des apports de la concertation au projet d'aménagement du parc Suzanne-Lenglen. Dans le contexte urbain dans lequel il s'inscrit, il vise à nourrir les objectifs et les principes d'aménagement poursuivis sur le secteur. Ceux-ci sont inscrits dans l'article 1 de l'arrêté de la concertation.

DIFFÉRENTES PARTIES DU BILAN

Le bilan de concertation est un document public et exhaustif de la démarche qui détaille :

- le cadre légal de la concertation ;
- le contexte historique, territorial et politique du projet concerté ;
- les attentes des porteurs de projet sur la concertation ;
- les modalités de mise en œuvre de la concertation ;
- l'analyse des apports de la démarche ;
- les enseignements de ces temps pour le projet et son évolution à la suite de la concertation.

Avec l'accompagnement de l'agence Ville Ouverte, ce bilan est rédigé par la Ville de Paris à partir des contributions écrites et orales recueillies lors des différentes rencontres publiques organisées (réunions publiques et ateliers) et des outils numériques mis en place (questionnaires en ligne, site internet, registre).

ARRÊTÉ DE CONCERTATION DU 11/01/2023 DE LA VILLE DE PARIS

Article 1 : Les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement du secteur Héliport, Suzanne-Lenglen, Frères Voisin, Aquaboulevard, sont les suivants :

- augmenter la surface du parc Suzanne-Lenglen sur les terrains restitués par Aéroports de Paris (Groupe ADP) à la Ville de Paris, à l'échéance de la convention de mise à disposition des terrains fin 2024 ;
- désenclaver ce secteur du 15^e arrondissement situé au-delà du boulevard périphérique, avec une réflexion sur l'ouverture vers la Porte de Sèvres, ainsi que sur les voiries parisiennes périmétriques ;
- rendre plus visibles et plus confortables les accès au parc, son ouverture sur la ville, et développer de nouvelles porosités avec les autres fonctions urbaines (Cité des Frères Voisin, Aquaboulevard, logements de la Régie immobilière de la Ville de Paris) ;
- préserver et mettre en valeur la dimension paysagère du parc ;
- développer de nouvelles fonctions sportives dans le parc ;
- renforcer le réseau des circulations douces.

Article 2 : Les modalités de concertation sont les suivantes :

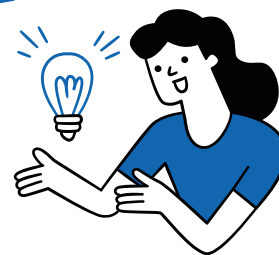
- une rencontre publique de lancement de la concertation et une rencontre publique de restitution ;
- au moins deux ateliers participatifs ;
- une page internet dédiée permettant au public de disposer des informations relatives au projet ;
- un registre électronique mis à disposition du public pendant une durée minimale de deux mois, qui sera clos avant la date de la rencontre publique de restitution.

Article 3 : Les lieux et les dates des ateliers participatifs et des rencontres publiques seront annoncés dans un journal régional ou local diffusé sur le territoire de la Ville de Paris et du département des Hauts-de-Seine, par une information sur la page internet susmentionnée, et par un affichage sur le site et ses abords, ainsi que dans la mairie du 15^e arrondissement.

Article 4 : La concertation préalable fera l'objet d'un bilan qui sera arrêté par la Maire de Paris.

LE BILAN EN BREF...

(SI VOUS N'AVEZ QUE QUELQUES MINUTES)



Le projet de transformation du parc Suzanne-Lenglen a fait l'objet d'une procédure de concertation réglementaire entre les mois de février et de juillet 2023, après un diagnostic participatif du site en 2021. Ce projet s'inscrit dans la longue et riche histoire de l'aménagement de la plaine Vaugirard, située dans le 15^e arrondissement de Paris, à la limite de la commune d'Issy-les-Moulineaux ([partie 1.1](#)).

Ce projet porte sur un secteur d'aménagement élargi comprenant le parc Suzanne-Lenglen, l'Héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux - Valérie-André, l'Aquaboulevard, le parking « Héliport » de VIPARIS et le quartier des Frères Voisin. Chacun de ces secteurs poursuit des objectifs d'aménagement qui leur sont propres et qui interviennent dans la même temporalité ([partie 1.2](#)). C'est pourquoi des études urbaines ont été engagées par la Ville de Paris en 2020, pour répondre aux enjeux d'aménagement que soulèvent la transformation et l'amélioration de ce secteur majeur du sud de Paris ([partie 1.3](#)).

Conformément à l'arrêté de la concertation publié par la Ville de Paris le 11 janvier 2023, plusieurs dispositifs et temps de concertation organisés par l'agence Ville Ouverte (ateliers, rencontres publiques, questionnaires en ligne) ont permis aux habitant-es, usager-ères et acteur-rices du secteur de s'exprimer sur le devenir du parc Suzanne-Lenglen. L'objectif de ces temps d'échange était de maintenir le fil de l'information sur l'évolution du projet, tout en approfondissant les premières orientations d'aménagement issues des études urbaines réalisées en 2020 et des réflexions des services de la Ville de Paris ([partie 2](#)).

Plusieurs temps participatifs ont été organisés durant la 2^e phase de concertation réglementaire entre les mois de février et de juillet 2023 :

- **1 rencontre publique de lancement** de la concertation (75 participant-es) ;
- **1 questionnaire en ligne** disponible sur toute la période (357 participant-es) ;
- **1 registre en ligne** disponible sur toute la période (75 contributions) ;
- **4 ateliers et rencontres publiques** réunissant les habitant-es, usager-ères et acteur-rices du secteur (plus de 130 participant-es au total) ;
- **2 expositions** pour le lancement de la concertation et la restitution de la concertation ;
- **8 panneaux d'information** interactifs installés dans le parc ;
- **1 rencontre publique de restitution** de la concertation (35 participant-es).



Plan de situation du parc Suzanne-Lenglen et ses abords.



© Ville Ouverte 2021.

En 2021, une première phase de concertation a été organisée avec l'objectif de faire un diagnostic participatif du parc Suzanne-Lenglen. Plusieurs outils avaient été déployés pour analyser le fonctionnement du secteur : un questionnaire papier également accessible en ligne, des balades urbaines, de l'observation participative... ([voir partie 2](#)).

En 2023, les participant·es à la deuxième phase de concertation réglementaire ont apporté un grand nombre d'avis, d'idées et de propositions qui alimentent le projet du parc Suzanne-Lenglen.

Voici la synthèse des principales contributions à la concertation. Celles-ci sont présentées selon plusieurs thèmes pour faciliter leur compréhension ([partie 4](#)) :

LA DIMENSION SPORTIVE ET NATURELLE DU PARC



- Rénover, améliorer le confort et adapter les équipements sportifs existants.
- Intégrer les équipements sportifs dans le parc, en conciliant le sport avec le cadre paysager.
- Proposer des espaces adaptés à une diversité de pratiques sportives « proches de la nature ».
- Promouvoir des services et créer des synergies entre les activités sportives et les espaces naturels.
- Poursuivre et donner de l'ampleur aux aménagements paysagers et aux atouts écologiques du parc.
- Donner une place à l'eau.
- Installer et animer des supports pédagogiques pour sensibiliser le public.



L'INCLUSION ET LA MIXITÉ DE TOUS LES PUBLICS

- Renforcer le confort et la qualité de l'accueil pour tous les publics.
- Favoriser la pratique sportive des femmes.
- Créer un parc à hauteur d'enfants.
- Promouvoir le handisport et améliorer les conditions d'accessibilité.
- Animer le parc avec des événements festifs.
- Améliorer la sécurité, la gestion des incivilités et des conflits d'usages.



L'ACCESSIBILITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU PARC

- Sécuriser et améliorer l'accessibilité au parc depuis l'extérieur.
- Faciliter le stationnement à proximité pour améliorer l'accessibilité.
- Donner de la visibilité au parc en l'inscrivant dans le quartier.
- Renforcer la signalétique et la communication à l'intérieur du parc pour orienter le public.
- Affirmer la double dimension sportive et paysagère dans l'identité du parc.



Parallèlement à la concertation, la Ville de Paris a poursuivi ses négociations avec le Groupe ADP et la direction générale de l'Aviation civile sous l'égide de la Préfecture de la Région Île-de-France afin d'évaluer le planning et conditions de libération d'environ 35 000m² de terrains de l'Héliport. Dans un souci de cohérence d'aménagement, le parking VIPARIS (environ 7 600m²), surface implantée entre le parc et la future extension du parc, sera également cédé à la Ville de Paris, afin d'obtenir un terrain aménageable non morcelé. La Ville a fait part à ses partenaires de la forte attente des habitant-es de pouvoir bénéficier de cette extension afin de développer de nouveaux usages de loisirs et de repos en s'appuyant sur les atouts du parc déjà là.

La richesse des contributions est venue conforter les premières esquisses d'aménagement présentées aux habitant-es, et va permettre d'établir un schéma d'aménagement qui développe un nouveau pôle sportif au nord et un espace de loisirs et de repos au sud de l'extension.

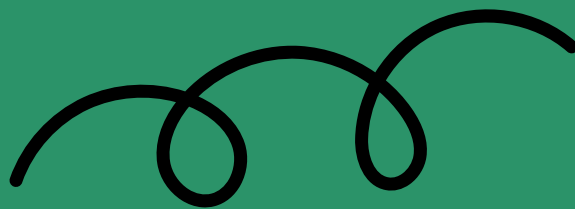
Les premières interventions porteront sur les conditions d'accueil des publics dès la mise à disposition des terrains. Cela permettra l'implantation d'une première trame de végétalisation qui se développera.

L'appropriation des lieux et l'observation des pratiques spontanées s'effectueront en simultanéité avec les premières interventions de végétalisation et d'aménagement.

DES PROPOSITIONS POUR L'EXTENSION ET LA PRÉFIGURATION DU PARC

- Sur les activités sportives et récréatives : aire de jeux pour les enfants de tout âge, espace de glisse, nouveaux terrains de sport, cheminement pour joggeur-euses...
- Sur la convivialité : espace type « guinguette », un grand espace de pelouse.
- Sur la nature et la biodiversité : prairie naturelle, aménagements végétalisés et ombragés, jardins partagés, donner une place à l'eau...
- Sur le lien avec l'Héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux - Valérie-André : poste d'observation et panneaux sur l'histoire du site.

PARTIE 1



PRÉSENTATION DU PROJET D'ÉVOLUTION DU PARC SUZANNE-LENGLEN

Depuis 2020, la Ville de Paris porte une réflexion stratégique sur la restructuration urbaine du secteur Suzanne-Lenglen / Aquaboulevard / Héliport / Frères Voisin, situé dans le 15^e arrondissement de Paris et à la limite de la commune d'Issy-les-Moulineaux. Cette partie rappelle le contexte et le cadre du projet urbain dans lesquels s'inscrit la démarche de concertation.

1.1 L'HISTOIRE DE LA RECONQUÊTE DE LA PLAINE VAUGIRARD

Le parc Suzanne-Lenglen se situe dans le 15^e arrondissement de Paris, à proximité immédiate de l'Héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux - Valérie-André, de l'Aquaboulevard et du quartier des Frères Voisin. Cet ensemble, appelé « secteur Suzanne-Lenglen », est délimité au nord par les rues Henry-Farman et Louis-Armand, à l'est par la rue du Colonel-Pierre-Avia, au sud par le boulevard des Frères-Voisin et à l'ouest par le boulevard Gallieni et la rue Henry-Farman.

Théâtre de nombreuses compétitions sportives et identifié comme terrain d'entraînement, le parc Suzanne-Lenglen est également un espace vert composé d'allées paysagères qui épousent un paysage de massifs horticoles, merlons boisés et haies végétale qui abrite de nombreux lieux de halte et détente. D'une superficie d'environ 110 000m² (soit 11 hectares), le site du parc Suzanne-Lenglen accueille plus de 1 136 800 visiteurs par an venant s'essayer aux sports libres, au sport en club ou pour se balader au sein du parc ! Ainsi, ce site exceptionnel et historique mêle différentes fonctions et usages.



*Plan de situation du parc Suzanne-Lenglen et ses abords.
Ce secteur de la plaine de Vaugirard a été aménagé dans sa configuration actuelle comme parc paysager et sportif en 1977. Auparavant, il servait de champ de manœuvre militaire, puis de piste d'envol pour les pionniers de l'aviation au début du XX^e siècle.*

© Ville Ouverte 2021.



ZOOM SUR... L'HISTOIRE EXCEPTIONNELLE DU SITE :

En 1890, la Ville de Paris met à disposition de l'État ce terrain correspondant aujourd'hui à celui du parc pour y installer un champ de manœuvre militaire, en échange de celui du Champ-de-Mars libéré à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889. Des militaires s'installent alors à la limite de Paris, dans la commune d'Issy-les-Moulineaux.

Au début du XX^e siècle, le champ de manœuvre devient un terrain d'aviation. En 1905, le mécène Ernest Archdeacon obtient auprès du ministre de la Guerre de l'époque, Maurice Berteaux, une autorisation de faire voler un planeur biplan Voisin. C'est une première pour ce site, où commence alors une épopée exceptionnelle qui transforme cette plaine en haut lieu de l'histoire de l'aviation française. De nombreux aviateurs de renommée mondiale comme Louis Blériot et Henri Farman viendront faire voler leurs machines. La présence et la fréquentation du site par les frères Gabriel et Charles Voisin, premiers constructeurs aéronautiques français du début

du XX^e siècle, feront également de la plaine Vaugirard l'un des berceaux de l'industrie aéronautique.

Après le déclassement de l'enceinte de Thiers **en 1919, le site est officiellement rattaché à Paris** par un décret du 3 avril 1925.

Progressivement **encerclé par des sujets bâtis rendant impossible le vol d'avions** modernes, après la Seconde Guerre mondiale le site se tourne progressivement vers le transport par hélicoptère. Le tout dernier vol par avion s'effectuera en 1953. Passé alors sous l'autorité des Aéroports de Paris (désormais renommé Groupe ADP), une partie de l'ancien champ de manœuvre devient « l'Héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux » en 1957, nom auquel s'ajoutera en 2022 celui de Valérie André, médecin militaire au grade de général et pilote d'hélicoptère.

En 1974, le site accueille des habitant-es dans près de 800 nouveaux logements. Se crée alors le quartier des Frères Voisin, qui se distingue de nos jours comme étant l'un des rares quartiers habités de la capitale à être situé à l'extérieur du boulevard périphérique. C'est à cette même période, en 1977, que le parc omnisport Suzanne-Lenglen est créé, avec l'objectif de proposer une grande offre d'équipements sportifs aux Parisien-nés.

Le parc doit son nom à la championne de tennis française Suzanne Lenglen, surnommée « La Divine » pour la qualité de son jeu et ses nombreux prix (241 titres, une carrière qualifiée d'hors-norme). Elle fut également la première joueuse à imposer son style vestimentaire pour mieux servir sa pratique, notamment en abandonnant les corsets et en raccourcissant ses jupes.



Suzanne Lenglen, « La Divine ».

Avec **l'ouverture en 1989 du complexe aquatique de l'Aquaboulevard,** la construction de nouveaux logements, le développement de l'offre tertiaire à Issy-les-Moulineaux et l'installation progressive de la végétation dans le parc, le paysage commence à ressembler à celui que nous connaissons aujourd'hui. Ce site, anciennement bordé par des terrains industriels, est maintenant au cœur d'une zone urbaine dense et habitée nécessitant une évolution du contrôle des nuisances de l'Héliport (bruit, nombre de mouvements annuels, procédures d'envol et d'atterrissage renforcées, etc.).



Gabriel et Charles Voisin.

Aujourd'hui, la composition de ce site en plusieurs entités mitoyennes du parc Suzanne-Lenglen (Cité des Frères Voisin, Héliport, emprise RTE...), ainsi que la présence de l'Aquaboulevard, consacre ce lieu comme un pôle de destination à rayonnement métropolitain. C'est un site stratégique qui doit continuer à écrire son histoire, en s'inscrivant dans les enjeux contemporains (le dérèglement climatique notamment) et en s'adaptant à un contexte urbain en perpétuelle transformation.

C'est notamment ce qui a motivé la Ville de Paris et la mairie du 15^e arrondissement à se prononcer en faveur d'une suppression de l'Héliport et, à ce stade de l'arbitrage pris par l'État, d'une réduction de son emprise et des activités héliportuaires, pour répondre aux besoins d'extension du parc Suzanne-Lenglen et limiter la pollution sonore et atmosphérique pour les habitant·es de ce secteur qui s'est fortement densifié depuis 1957 et la création de l'Héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux - Valérie-André.

Photo aérienne du parc Suzanne-Lenglen.



© Ville de Paris 2022

1.2 DES PROJETS POUR ÉCRIRE UN NOUVEAU CHAPITRE DANS L'HISTOIRE DU SITE



En 2021, la Maire de Paris exprime son souhait d'une réduction significative de l'emprise de l'Héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux - Valérie-André et, à terme, de sa suppression. L'État s'est dit prêt à consentir d'abord à une réduction de son emprise de moitié (environ 35 000m²), par la suppression des vols commerciaux basés et la concentration de l'activité sur les missions régaliennes.

L'ambition du projet poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- étendre le parc Suzanne-Lenglen sur l'emprise de l'Héliport, aménager le parking « Héliport » VIPARIS et le Poste Desmoulins de l'emprise RTE ;
- requalifier le site en densifiant et diversifiant les végétaux et en renforçant les écosystèmes et l'approche bioclimatique du site ;
- désenclaver le site afin d'offrir aux Parisien·nes, aux sportif·ves et aux flâneur·euses un renouveau de ce lieu sportif et d'agrément.



ZOOM SUR... LE PROJET D'EXTENSION DU PARC :

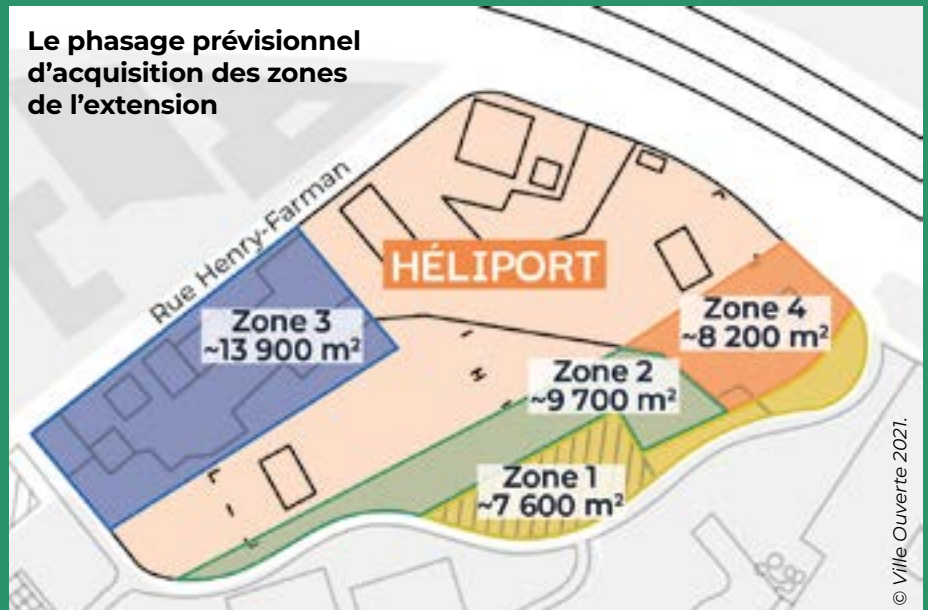
Le parc Suzanne-Lenglen va s'agrandir dans les années à venir !

En effet, à la suite de discussions entre l'État et la Ville de Paris, la décision a été prise de réduire l'emprise actuelle de l'Héliport, représentant au total une surface d'environ 35 000m², acquise lors de phasages et zonages consécutifs (plan ci-contre).

À partir de 2025, ces espaces seront progressivement intégrés et pourront s'ouvrir sur le parc, à commencer par le parking VIPARIS (zone 1, d'environ 7 600m²) et une partie de l'Héliport (zone 2, d'environ 9 700m²).

L'espace ainsi récupéré (zones 1 et 2) offre l'occasion d'imaginer une occupation évolutive du

Le phasage prévisionnel d'acquisition des zones de l'extension



© Ville Ouverte 2021.

site qui pourra faire connaître le lieu et tester les futurs aménagements, équipements ou activités qui pourront prendre définitivement place sur ce terrain. C'est donc une première étape qui préfigure

de nouveaux usages dans le parc avant l'ouverture de nouvelles emprises à termes avant 2030 (zone 3 d'environ 13 900m² et zone 4 d'environ 8 200m²).

Sur l'ensemble du secteur du parc Suzanne-Lenglen, il s'agira d'améliorer et de repenser les espaces publics afin d'offrir des lieux apaisés et requalifiés pour les nombreuses personnes fréquentant le parc, d'améliorer la desserte du site en modes actifs, de valoriser les espaces paysagers en travaillant sur les limites, les perméabilités en créant des îlots de fraîcheur, de mener un travail sur les continuités écologiques et enfin, de réfléchir à l'animation et au réadressage des rez-de-chaussée des ensembles immobiliers des Frères Voisin et de l'Aquaboulevard (ces derniers points faisant l'objet de procédures de concertation parallèles menées par les parties prenantes concernées).



ZOOM SUR... LES OBJECTIFS DU PROJET PRÉSENTÉ À LA CONCERTATION :

Dans l'article 1 de l'arrêté du 11 janvier 2023, le conseil de Paris fixe les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement du secteur Héliport, Suzanne-Lenglen, Frères Voisin, Aquaboulevard :

- **augmenter** la surface du parc Suzanne-Lenglen sur les terrains restitués par le Groupe ADP à la Ville de Paris, à l'échéance de la convention de mise à disposition des terrains fin 2024 ;
- **désenclaver** ce secteur du 15^e arrondissement situé au-delà du boulevard périphérique, avec une réflexion sur l'ouverture vers la Porte de Sèvres, ainsi que sur les voiries parisiennes périmétriques ;
- **rendre plus visibles** et plus confortables les accès au parc, son ouverture sur la ville, et développer de nouvelles porosités avec les autres fonctions urbaines (Cité des Frères Voisin, Aquaboulevard, logements de la Régie immobilière de la Ville de Paris) ;
- **préserver** et mettre en valeur la dimension paysagère du parc ;
- **développer** de nouvelles fonctions sportives du parc ;
- **renforcer** le réseau de circulations douces.



Chacun de ces secteurs poursuit des objectifs d'aménagement qui leur sont propres et qui interviennent dans la même temporalité :



© Christophe Jacquet, Ville de Paris 2023.

Pour **le secteur de l'Héliport**, il s'agira d'aménager l'extension du parc paysager et sportif Suzanne-Lenglen sur environ 35 000m² de terrains libérés par l'État en renforçant la végétalisation du site et la création de nouveaux équipements et usages sportifs complétant ceux existants. Avec ce projet, le déplacement du parking logistique VIPARIS (environ 7 600m²), si besoin de façon temporaire au nord du site (sur la zone 3), sera un enjeu également pour l'extension du parc.



© Christophe Jacquet, Ville de Paris 2023.

La situation de **la cité des Frères Voisin** et des logements de la RIVP, éloignés de certains services publics parisiens, devra être améliorée en accompagnant la rénovation des logements programmée par Paris Habitat, dans son environnement urbain avec le renforcement de l'offre de commerces de proximité, l'animation des rez-de-chaussée et par une réflexion globale sur son désenclavement.



© Christophe Jacquet, Ville de Paris 2023.

Le parc Suzanne-Lenglen, datant des années 1970, sera réaménagé, sa programmation réinterrogée et les terrains de l'Héliport restitués. Il s'agit aussi d'améliorer sa visibilité et ses accès notamment depuis Balard (aujourd'hui assez confidentiel) et la rue du Colonel-Pierre-Avia (pas d'accès sur toute la façade soit sur un linéaire de près de 800 mètres). Cela servira également l'objectif de recréer des continuités écologiques conformément au projet de Plan Local d'Urbanisme bioclimatique, notamment vers la Seine et en lien avec les autres espaces de biodiversité à proximité.



Concernant **le complexe aquatique privé de l'Aquaboulevard**, il s'agira de prendre en compte les évolutions de ce secteur faisant l'objet d'un projet de restructuration des sociétés Woodwater et Le Sextant. Au plan urbain, on peut d'ores et déjà indiquer la nécessité de créer des accès, des perméabilités vers le parc Suzanne-Lenglen depuis la rue du Colonel-Pierre-Avia traversant l'îlot actuel, de recréer une véritable façade urbaine sur cette même rue et de repenser le parvis au nord face au Sextant et à l'arrivée du tram. L'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Hélicoptère, Suzanne-Lenglen, Frères Voisin, Aquaboulevard » prévue dans le projet de Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris ainsi que le projet de restructuration conduit par l'opérateur vont dans ce sens.

Enfin, sera étudiée **la possibilité de réduire l'emprise RTE** (gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité), située à l'ouest pour permettre l'extension du parc et une nouvelle entrée.

LE PARC SUZANNE-LENGLEN PREND DE L'ÉLAN



1.3

L'ÉTAT DES RÉFLEXIONS ET PREMIÈRES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Entre 2020 et 2021, un groupement constitué autour de l'agence d'architecture Güller & Güller a été missionné par la Ville de Paris pour élaborer la stratégie urbaine du secteur. Sur la base d'un diagnostic, leur mission consistait à construire un plan programme sur l'ensemble du secteur, en proposant notamment des orientations d'aménagement pour le réaménagement du parc Suzanne-Lenglen et son extension.



LES PRINCIPAUX ENJEUX D'AMÉNAGEMENT QUI RESSORTENT DU DIAGNOSTIC DU GROUPEMENT GÜLLER & GÜLLER :

1 Désenclaver le parc et l'intégrer dans le tissu urbain

- Mettre en réseau le parc Suzanne-Lenglen et l'Héliport dans le système de parcs métropolitains pour renforcer leur inscription dans la trame verte du Grand Paris.
- Hiérarchiser les espaces publics et compléter le maillage des cheminements piétons servant de trait d'union vers la Porte de Sèvres et la rue du Général-Alain-de-Boissieu, vers la Seine, et vers la commune d'Issy-les-Moulineaux.
- Développer le réseau de pistes cyclables intercommunales et favoriser les liaisons douces mais maintenir l'interdiction de circuler à vélo dans le parc.
- Ouvrir les entrées du parc au nord (Porte de Sèvres) et sur les carrefours ouest / nord-ouest en améliorant les dessertes piétonnes sur l'axe de l'Avenue de la Porte de Sèvres.

2 Profiter des dynamiques urbaines en cours pour engager une réflexion sur la transformation du parc

- Restructuration du complexe Aquaboulevard permettant d'apaiser et de réaménager l'espace public sur l'axe principal.
- Relocalisation du parking de VIPARIS.
- Rénovation du groupe de logements des Frères Voisin favorisant la création de nouvelles porosités et affiner une nouvelle programmation des espaces publics.

3 Projeter l'extension du parc Suzanne-Lenglen

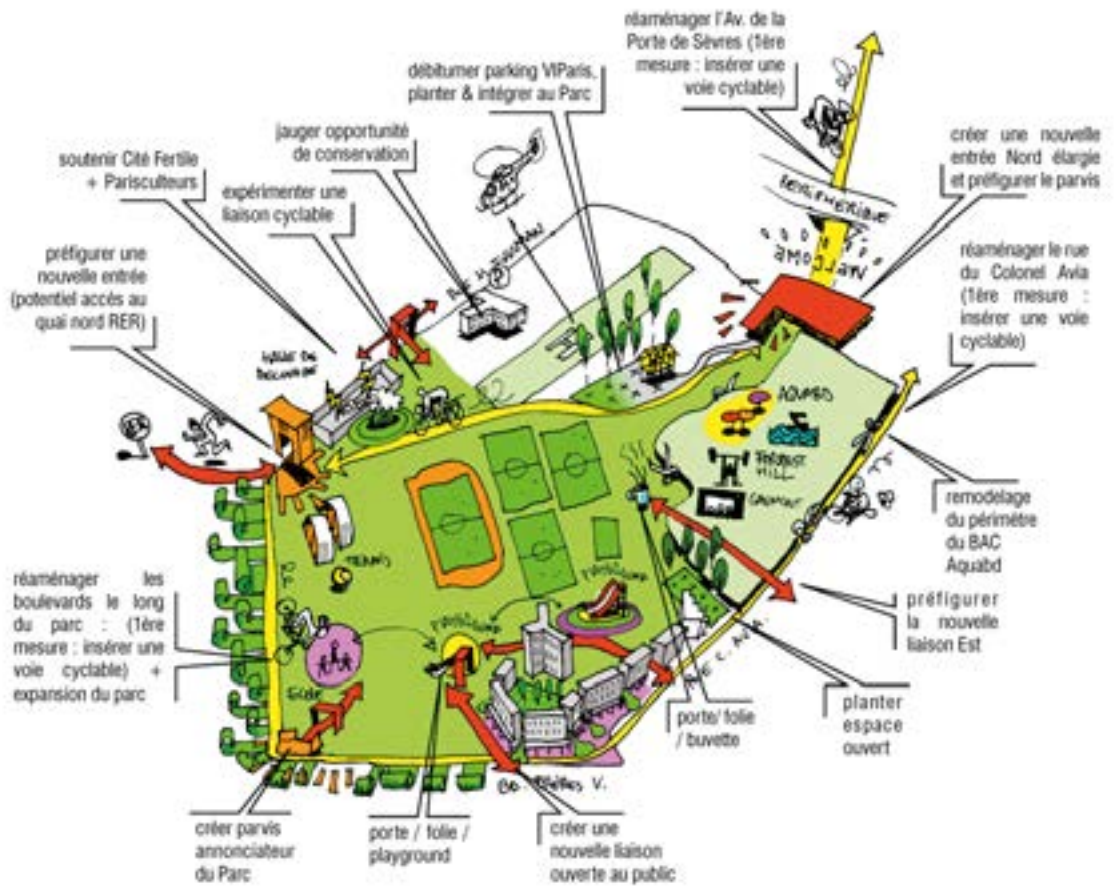
- Utilisation intensive du site sportif soulignant un besoin d'agrandir l'espace et d'implanter de nouveaux équipements.
- Réfection de certaines installations sportives vieillissantes, nécessitant des espaces d'occupation temporaire.
- Dérèglement climatique questionnant la qualité paysagère du parc : création d'îlots de fraîcheur, développement de la biodiversité et découverte de nouvelles pratiques liées à l'agriculture urbaine.



À la suite du diagnostic participatif, un scénario programmatique préférentiel autour de l'idée d'un parc hybride (sportif et paysager) a été retenu, sur la base d'un plan actant la réduction de l'emprise de l'Héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux - Valérie-André.

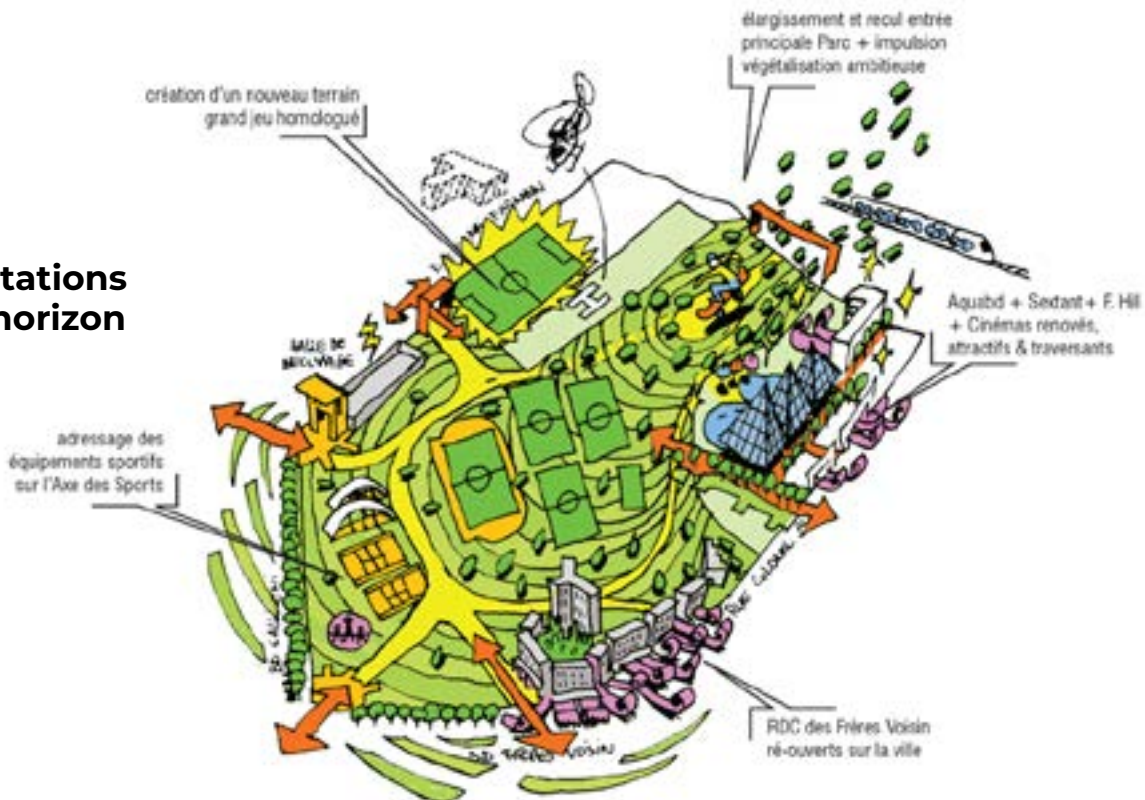
Ce scénario préférentiel a été présenté aux services de la Ville, à l'Aquaboulevard, à RTE, aux bailleurs sociaux (Paris Habitat, RIVP) et à la mairie du 15^e arrondissement. Il pose des propositions d'orientations d'aménagement et fixe des premières réflexions pour l'amélioration du secteur à l'horizon 2026 et 2032.

Pistes d'orientations pour l'horizon 2026



Premières pistes de réflexion pour la transformation du secteur.

Pistes d'orientations pour l'horizon 2032



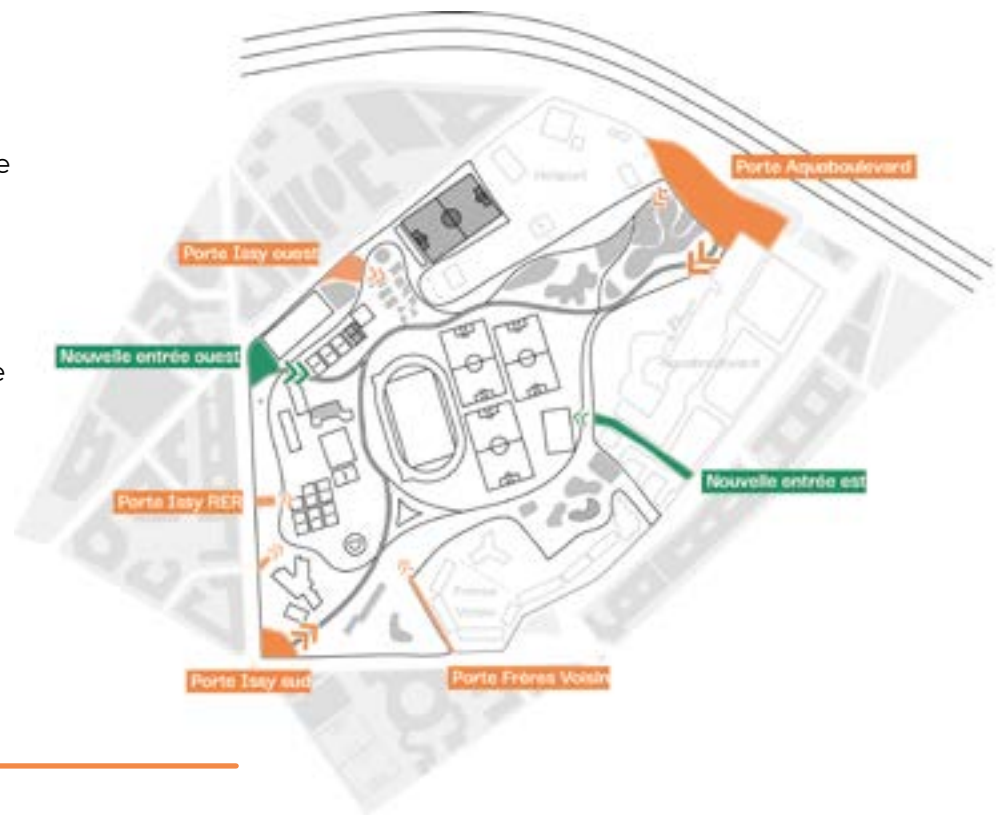
Le plan programme recommande un scénario pour le futur parc Suzanne-Lenglen pouvant se décliner par strates. Voici les premières pistes pour sa possible transformation.



Premières pistes de réflexion pour la transformation du parc Suzanne-Lenglen.

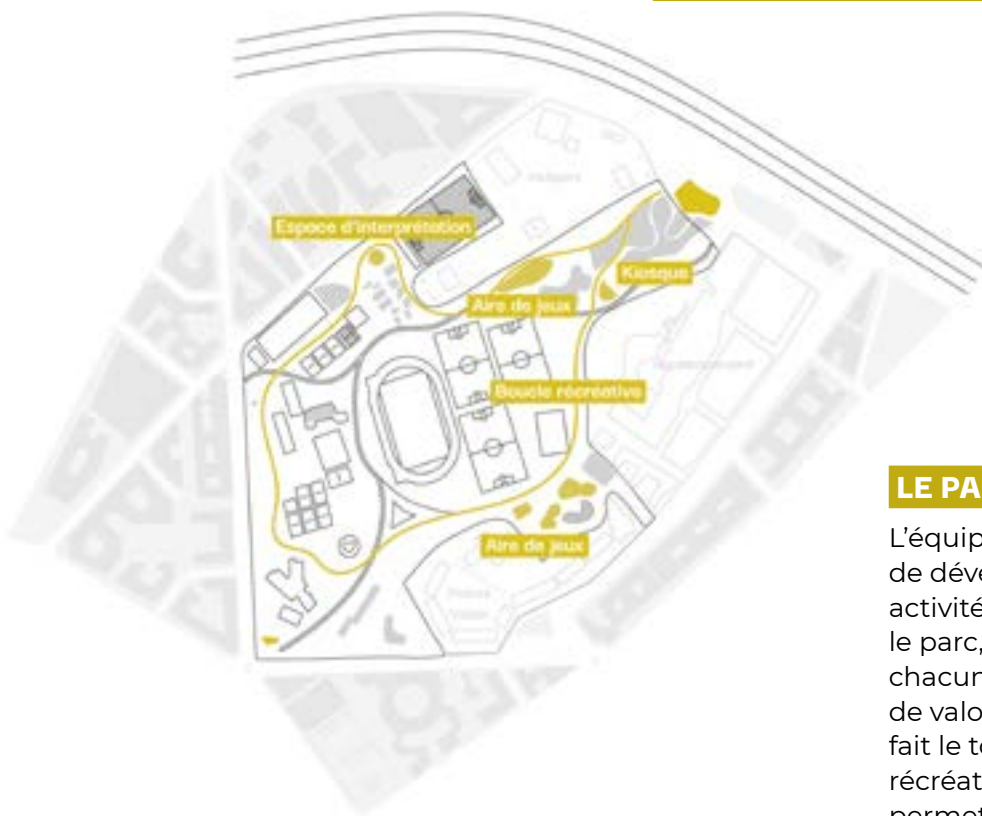
LE PARC OUVERT

L'équipe Güller & Güller propose d'élargir et d'améliorer la visibilité des entrées existantes et de créer deux nouvelles entrées, à l'ouest et à l'est du parc. Au nord (à proximité de l'Aquaboulevard), elle préconise alors d'aménager un grand parvis ouvert sur le quartier qui annonce l'entrée du parc.



LE PARC SPORTIF

L'équipe Güller & Güller suggère de renforcer la capacité d'accueil des pratiques et des manifestations sportives, en créant de nouveaux équipements (grand terrain de sport, mur d'escalade). Pour desservir ces équipements, elle conseille également de créer un « axe sportif », qui sera le cheminement principal du parc emprunté par les piéton·nes.



LE PARC RÉCRÉATIF

L'équipe Güller & Güller propose de développer et de diversifier les activités récréatives présentes dans le parc, pour répondre aux envies de chacun-e. Elle propose d'améliorer et de valoriser le chemin existant qui fait le tour du parc. Une « boucle récréative » devrait ainsi voir le jour et permettre au public de se promener, de courir et de découvrir la biodiversité du parc.

LE PARC NATURE

L'équipe Güller & Güller propose de renforcer la végétalisation et la place de la nature. Elle suggère également que le parc augmente sa production agricole en créant des jardins partagés ouverts aux habitant-es, un nouveau verger et en accroissant le site de la ferme Suzanne avec une partie pédagogique.



Concernant le sujet spécifique de l'extension et la préfiguration du parc, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) de la Ville de Paris a élaboré des propositions d'aménagement qui ont été présentées et discutées à l'occasion de la concertation en mai 2023 (plan des premières pistes de réflexion page 21). S'appuyant sur l'arbitrage entre la Ville de Paris et l'État sur la réduction de l'emprise de l'Héliport et à partir des résultats de l'étude urbaine remise par le groupement Güller & Güller, ces propositions d'aménagement avaient pour objectifs :

- l'élargissement du parc avec la création d'un parc paysager rénové, permettant de lutter contre les îlots de chaleur avec de nouveaux équipements sportifs intégrés dans les espaces végétalisés ;

- la prise en compte des attentes et des aspirations des un-es et des autres, en intégrant la question du genre favorisant un meilleur aménagement et la sécurisation du parc ;
- l'aménagement des accès existants et la création d'accès nouveaux au parc à des points stratégiques, notamment d'un parvis côté Paris ;
- le développement d'activités de plein air.



L'ESPACE ALLOUÉ À LA PRÉFIGURATION

DEUX PARTIES :

- le parking VIPARIS, parcelle d'environ 7 600m² entièrement minérale avec une voie d'accès parallèle à l'allée d'accès du parc Suzanne-Lenglen ;
- une parcelle de l'Héliport Paris - Issy-les-Moulineaux - Valérie-André en herbe, d'environ 9 400m², longeant ce parking et la piste de l'Héliport.

LA PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

DE LA DEVE EST LA SUIVANTE :

- des aménagements en partie pérennes sur la surface enherbée, en partie transitoires sur la zone minérale ;
- des chemins d'accès, ainsi que des transparences visuelles ménagées vers ces nouveaux espaces les reliant au parc actuel ;
- des clôtures sont déplacées le long de l'Héliport ;
- des bosquets et des failles végétales entament la zone minérale vers une renaturation de ces espaces y apportant de la fraîcheur ;
- un revêtement clair participant à la diminution de la chaleur de cette grande surface minérale.

POUR LES USAGES :

- des activités temporaires y sont proposées, modules de glisse, de pump-track, de jeux, aire de jardinage, fresque et jeux peints au sol ;
- une structure polyvalente attractive permettant aussi bien de pique-niquer, d'animer des ateliers, de faire de la balançoire et aux plantes grimpantes de se développer.

LE PROJET POUR LA PARCELLE

ACTUELLEMENT ENHERBÉE EST COMPOSÉ :

- d'une part de buttes boisées positionnées le long de l'Héliport prolongeant un vocabulaire propre à Suzanne-Lenglen, protégeant des nuisances de l'Héliport tout en créant des fenêtres pour les curieux-euses, permettant d'accueillir des explications sur l'histoire du site ; et d'autre part une plaine enherbée, vaste espace ouvert aux jeux libres ;
- des dépressions permettent l'infiltration des eaux pluviales et à une végétation de marnage (c'est-à-dire une végétation qui supporte d'être immergée ou non) de s'installer ;
- des espaces non tondus et les boisements offriront des espaces de biodiversité ;
- des assises et des aires de pique-nique seront implantées à l'ombre des arbres.

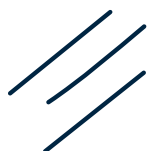


Schéma des premières pistes de réflexion pour la préfiguration et l'aménagement de l'extension du parc, soumis à la concertation lors de l'atelier dédié le 23 mai 2023.

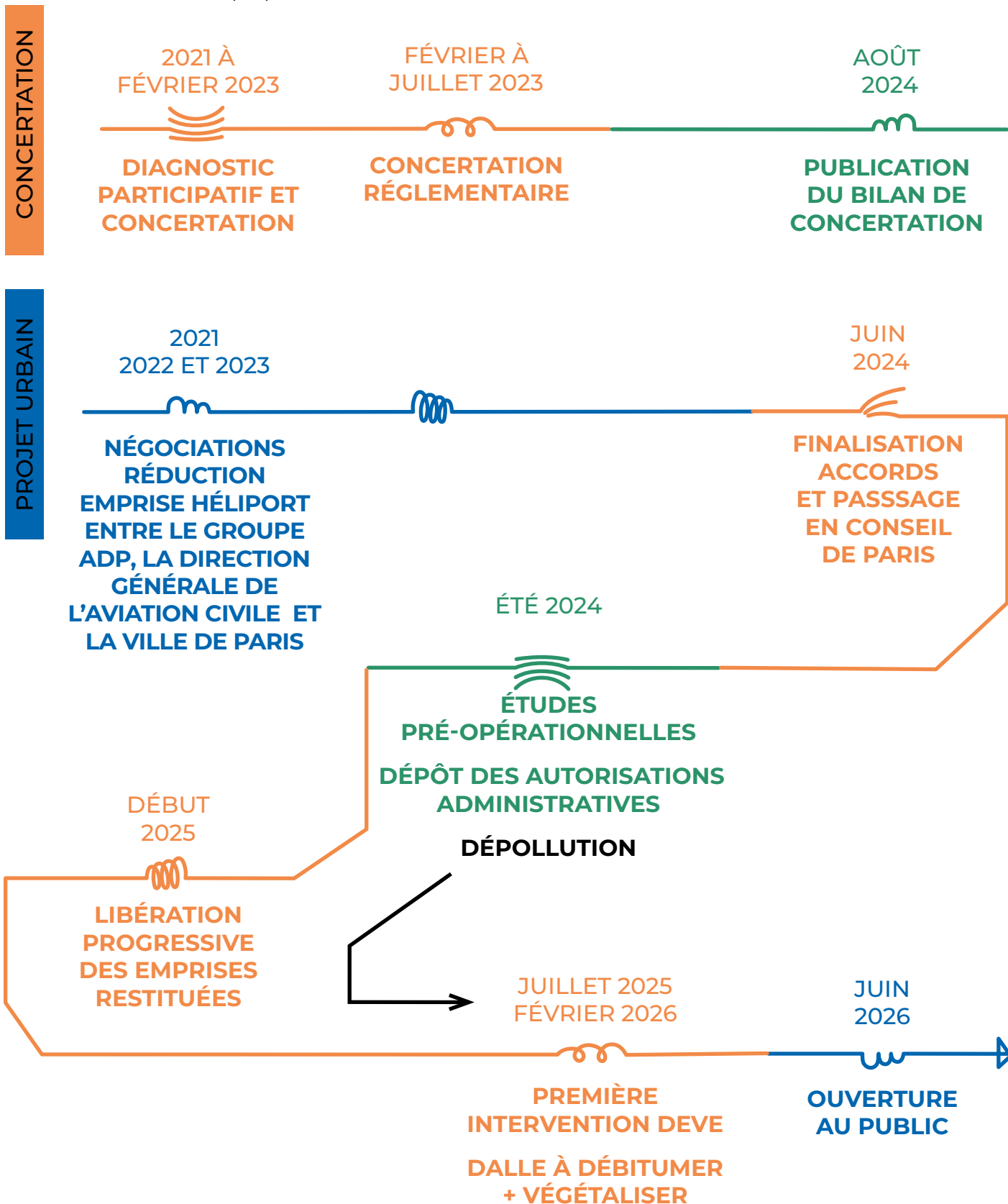


© Ville de Paris, direction des Espaces verts et de l'Environnement, mai 2023.

1.4

LE CALENDRIER ET LES ACTEUR·RICES DU PROJET

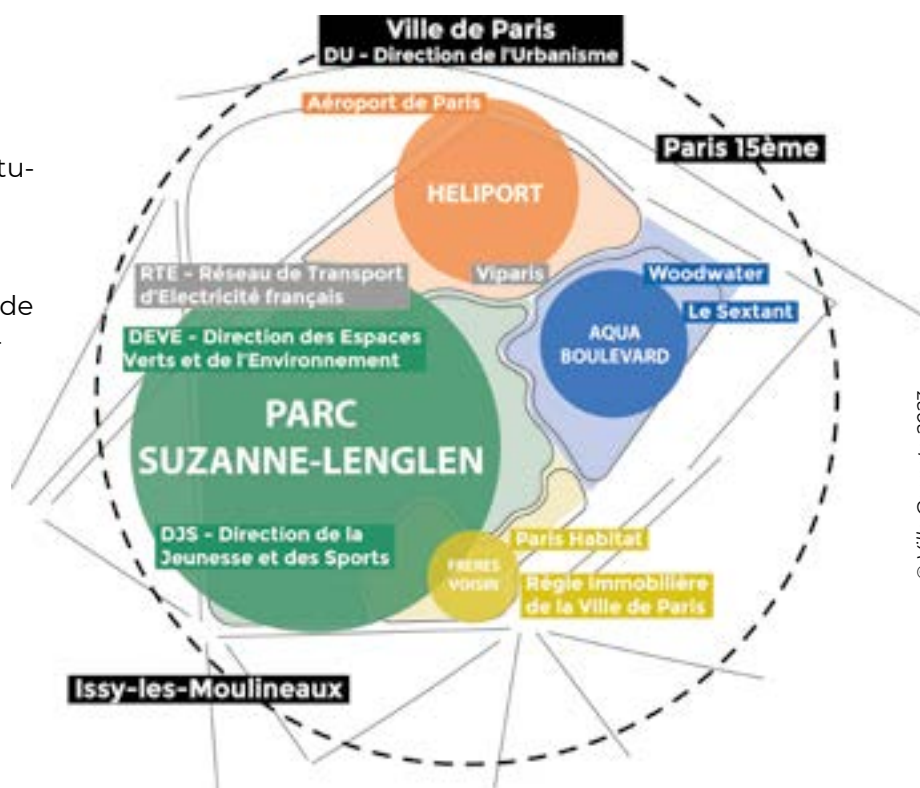
À partir de la fin des études en cours, sous réserve des résultats obtenus, de l'état des terrains rétrocédés et d'une libération des terrains des emprises de l'Héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux - Valérie-André à bonne échéance, les premiers travaux pourront démarrer sur le terrain. Les projets s'engageront ensuite suivant les échéanciers propres à chacun des secteurs.



LE SECTEUR SUZANNE-LENGLEN / HÉLIPORT / AQUABOULEVARD / FRÈRES VOISIN FORME UN VASTE PROJET, COMPLEXE ET DE GRANDE AMPLEUR. IL SUPPOSE LA COLLABORATION D'UNE MULTITUDE D'ACTEUR·RICES SUR LE LONG TERME ET À DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA RÉFLEXION.

Carte des acteur·rices intervenant sur le secteur Suzanne-Lenglen

La Ville de Paris porte et cofinance le projet de restructuration urbaine sur l'ensemble du secteur Suzanne-Lenglen. Elle pilote le projet avec la mairie du 15^e arrondissement de Paris, en assurant la coordination globale des différentes parties prenantes.

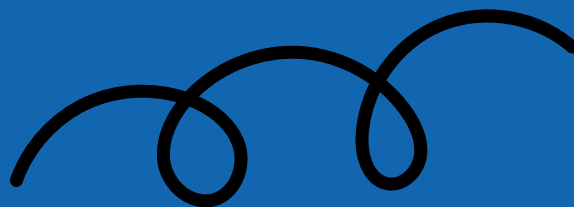


© Ville Ouverte 2023.

Concernant les principaux acteur·rices du parc Suzanne-Lenglen :

- La Direction de l'Urbanisme est en charge de la coordination du projet sur le secteur Suzanne-Lenglen, en lien avec l'ensemble des parties prenantes (Aéroport de Paris, désormais appelé Groupe ADP, Paris Habitat, etc.).
- La Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) est l'exploitant majoritaire du parc. Elle gère les équipements sportifs et les allées principales menant aux entrées et aux sorties du parc. La direction compte 29 agent·es travaillant sur le secteur.
- La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) gère et entretient les espaces plantés et les allées secondaires du parc. Sa gestion comprend également la ferme pédagogique du parc et est en lien avec les activités du service technique de l'Agriculture urbaine. Elle compte 15 agent·es travaillant en bonne intelligence avec la DJS.

PARTIE 2



RETOUR SUR LA PREMIÈRE PHASE DE CONCERTATION MENÉE EN 2021

2.1

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION MISES EN PLACE DURANT LA PREMIÈRE PHASE DE CONCERTATION

Dès le départ, la concertation a accompagné l'élaboration des premières orientations d'aménagement pour le secteur Suzanne-Lenglen. L'agence Ville Ouverte a mené, entre les mois d'avril et octobre 2021, une démarche de concertation dans le parc Suzanne-Lenglen aux côtés de l'association Les Urbaines. Cette première séquence de concertation visait à produire un diagnostic participatif du secteur et à recueillir des premières attentes sur l'évolution du parc, afin d'alimenter l'étude urbaine menée par le groupement de l'équipe Güller & Güller.



PLUSIEURS TEMPS DE CONCERTATION ET DISPOSITIFS ONT ÉTÉ DÉPLOYÉS ENTRE LES MOIS D'AVRIL ET D'OCTOBRE 2021 :



8 demi-journées d'immersion dans le parc, du lundi au dimanche, pour aller à la rencontre des usagers et usagères du parc, des habitants et habitantes avec l'objectif de diversifier les points de vue. C'était l'occasion de discuter des forces et des faiblesses du parc ;



5 promenades commentées avec des femmes, pour recueillir des expériences vécues et sensibles des espaces traversés. Les participantes à ces balades ont pu notamment évoquer leurs pratiques du parc, leurs lieux appréciés et les améliorations à apporter ;



2 demi-journées d'immersion dans différents lieux du secteur (parc André-Citroën, Balard, Porte de Versailles, Corentin Celton et Issy-Val-de-Seine), pour prendre de la hauteur et interroger les représentations et l'accessibilité au parc ;



10 entretiens ciblés avec les jardinier-ères de la DEVE, les associations et clubs sportifs, les gardien-nes et les habitant-es de la cité des Frères Voisin ;



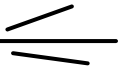
1 questionnaire en ligne, pour élargir le public participant en donnant la possibilité à l'ensemble des habitant-es de la métropole de donner leur avis sur le fonctionnement actuel du parc Suzanne-Lenglen.



CETTE DÉMARCHE A PERMIS DE RÉCOLTER LES AVIS ET LES RECOMMANDATIONS DE :

plus de **100** personnes rencontrées à l'occasion des immersions.

267 personnes ont répondu au questionnaire en ligne (54% d'hommes et 46% de femmes).



Un diagnostic participatif pour alimenter les études urbaines

Ici on rencontre les habitants du quartier des Frères Voisin



Ici on fait des promenades commentées



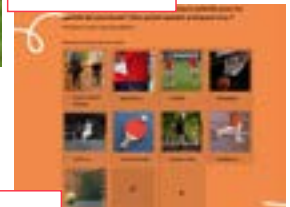
Ici on discute des usages à partir d'une carte géante



Ici on installe des porteuses de paroles



Ici on remplit un questionnaire



Ici on observe les usages



Ici on interroge les passants à porte de Versailles



© Ville Ouverte 2022.

2.2 LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

UNE ACCESSIBILITÉ GLOBALE

À AMÉLIORER

Que ce soit pour se rendre sur le secteur ou à l'intérieur du parc, il n'est pas facile de s'y retrouver. Le périphérique et les bâtiments du ministère des Armées marquent une barrière physique et mentale pour certain-es habitant-es du 15^e. Le passage sous le périphérique et la traversée du carrefour sont des passages difficiles du point de vue de la sécurité. Les entrées du parc sont peu visibles, peu accueillantes et parfois insuffisantes pour améliorer le lien à l'extérieur. Enfin, de nombreux usagers et usagères pointent le manque important d'informations et de signalétiques aux entrées et à l'intérieur du parc, donnant l'impression d'entrer dans un labyrinthe.

LE PARC SUZANNE-LENGLEN,

UNE IDENTITÉ À RENFORCER

La multiplicité des équipements et des fonctions urbaines dans ce secteur rend la définition d'une identité unique floue et complexe. Le parc Suzanne-Lenglen n'est pas toujours visible à côté de l'Aquaboulevard, qui reste l'entité la mieux

identifiée de ce secteur au niveau métropolitain et régional. Certains usagers et usagères parleront même « du parc de l'Aquaboulevard ». À cela s'ajoute une configuration administrative et urbaine particulière qui fait de ce secteur une enclave de la Ville de Paris, de l'autre côté du périphérique.

SUZANNE-LENGLEN, UN PARC SPORTIF ET PAYSAGER

Les échanges spontanés avec les usagers et usagères du parc se concentrent surtout sur la dimension sportive du parc, qui fait aujourd'hui sa réputation. Cet espace fait destination pour de nombreux habitant-es de la métropole qui apprécient ses équipements sportifs. Cet espace est également un parc de proximité, pratiqué au quotidien par des personnes qui recherchent un cadre calme et agréable pour se promener. La majorité des personnes interrogées reconnaissent que ce parc possède les qualités paysagères d'un grand espace vert parisien. Cette double dimension fait la spécificité et la richesse de ce parc.

LE QUARTIER DES FRÈRES VOISIN,

UN SENTIMENT DE RELÉGATION

Le quartier a la particularité d'être à proximité immédiate du parc Suzanne-Lenglen, mais aussi et surtout de se trouver de l'autre côté du périphérique tout en étant administrativement rattaché au 15^e arrondissement de Paris. Les services de la Ville de Paris se retrouvent donc éloignés et la vie des habitant·es du quartier s'organise du côté d'Issy-les-Moulineaux (commerces, santé, sports, culture, etc.).

Retrouvez les avis et propositions formulés par les participant·es de la première phase de concertation lors du lancement des études urbaines sur les usages et pratiques du parc Suzanne-Lenglen, dont le détail des contributions sont disponibles sur l'opendata de la Ville de Paris ([cliquer ici](#)).



ZOOM SUR...

L'ÉTUDE MENÉE PAR L'ASSOCIATION « LES URBAINES » :

Entre les mois de mars et avril 2021, la géographe Corinne Luxembourg a mené une étude consistant à analyser l'appropriation des différents espaces du parc en fonction du genre. Pour cette chercheuse, le parc se caractérise par des usages « mixtes mais inégalitaires ».

Elle observe notamment sur la dimension sportive du parc que « les espaces de sports collectifs sont très nettement inégalitaires, là encore sans grande originalité. Une action peut être menée

non pas forcément par la production de nouveaux équipements « féminins » mais par la gestion politique de créneaux horaires dédiés à des clubs féminins et en valorisant la venue d'équipes féminines extérieures. On peut ne pas se satisfaire d'une justification classique par l'absence de ces clubs localement. Les agrès sont eux assez judicieusement choisis et disséminés dans le parc pour être facilement utilisés par chacun·e. Il en est de même pour les bancs ».

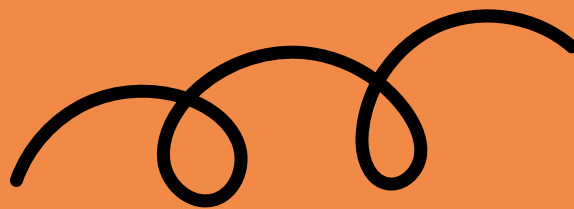


Samedi 27 mars 2021 16h15 : terrain principal, bordure, groupe de danse type zumba et jeu de ballon, 15 femmes en violet, 28 hommes en jaune.

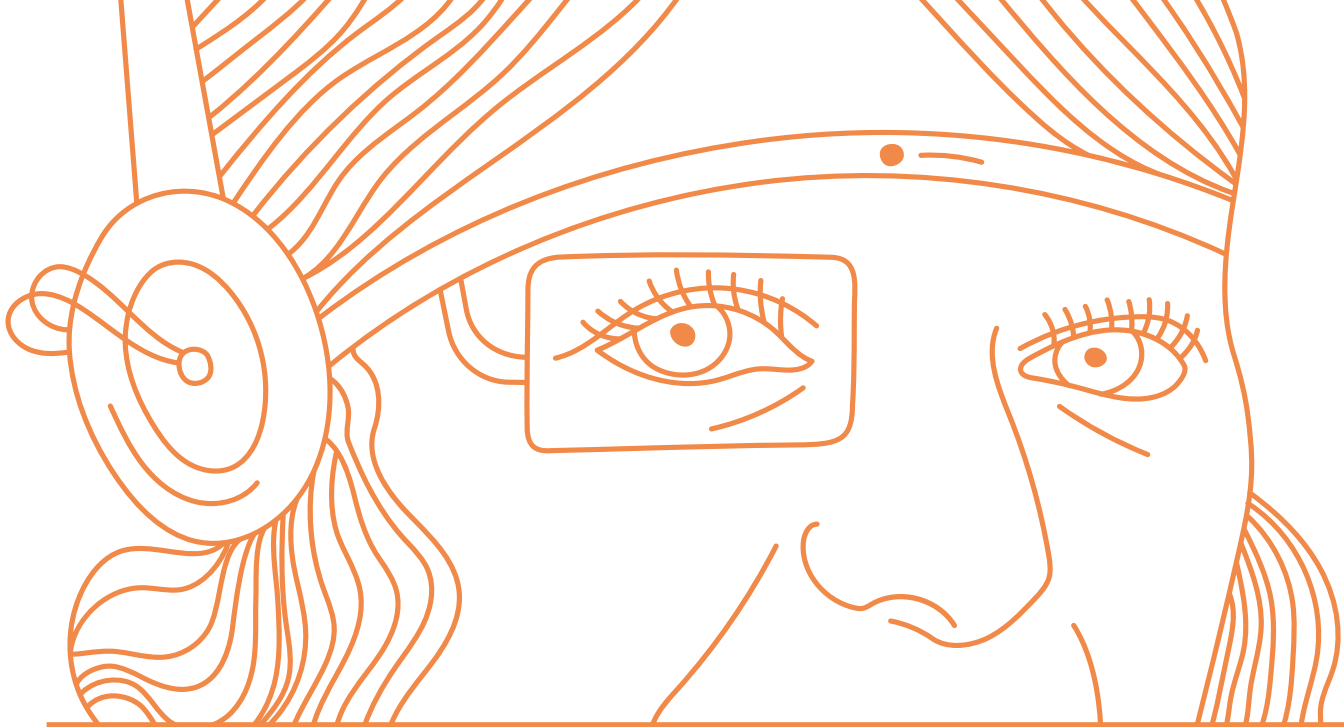
© Les Urbaines avec la méthode Topino, pour rendre visible les rapports de genre 2021.



PARTIE 3



DÉROULEMENT ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE



Plan secteur de projet avec le périmètre opérationnel pour la démarche de concertation menée par la Ville de Paris et la mairie du 15^e arrondissement.



© Ville Ouverte 2021.

La deuxième phase de concertation, réglementaire, mise en œuvre dans le cadre du projet de transformation du parc Suzanne-Lenglen a permis d'articuler des temps d'information sur le projet d'ensemble, avec des temps de pédagogie et de consultation sur les premières réflexions d'aménagement. Cette partie présente le déroulement et les modalités de concertation mises en œuvre dans le cadre de cette démarche, conformément à l'arrêté de la concertation publié par la Ville de Paris le 11 janvier 2023.

3.1 LES OBJECTIFS ET LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE

La démarche de concertation réglementaire (février – juillet 2023) restituée à travers ce bilan s'inscrit dans la continuité de la première phase de concertation menée en 2021. Sur l'ensemble du secteur Suzanne-Lenglen / Héliport / Frères Voisin / Aquaboulevard, elle avait pour objectif de :

- Renouer le dialogue avec les participant·es de la première phase de concertation, en élargissant les publics participants et en proposant un format convivial permettant de favoriser la mobilisation ;
- Informer le public sur l'évolution globale du secteur, en intégrant notamment des temps d'informations spécifiques avec les habitant·es du secteur (notamment le quartier des Frères Voisin et les Isséen·nes proches) ;
- Approfondir les premières orientations et pistes de réflexion avancées par le groupement Güller & Güller ou les services de la Ville de Paris autour de l'aménagement du parc et son articulation avec le reste de la ville (DEVE et DJS) ;
- Co-construire une réflexion sur la programmation de l'extension du parc sur l'emprise récupérée à l'Héliport, tout en discutant de la préfiguration de cet espace afin d'expérimenter de nouveaux usages ;
- Aller chercher la parole de publics spécifiques et inscrire la réflexion à l'échelle métropolitaine, en mobilisant un public élargi (habitant·es, usager·ères quotidien·nes mais aussi usager·ères exceptionnel·les, etc.) et par des thématiques transversales d'inclusivité, d'accessibilité, de biodiversité.

À travers ces objectifs, la démarche de concertation s'est articulée autour de deux périmètres :

- Un périmètre de réflexion globale, sur l'ensemble du secteur, qui se situe à l'interface avec d'autres projets structurants (la modernisation de l'Aquaboulevard, la requalification du quartier des Frères Voisin, etc.) faisant l'objet de concertations spécifiques (dès le mois de septembre 2023 pour la cité des Frères Voisin). L'enjeu ici consistait à articuler les démarches, à garder le fil de l'information auprès des publics et à assurer une bonne compréhension globale du processus de concertation.
- Un périmètre de réflexion plus resserré sur le parc Suzanne-Lenglen et un périmètre de réflexion sur son extension par la restitution des emprises de l'Héliport et du parking VIPARIS, permettant ainsi d'organiser des espaces de dialogue avec les services de la Ville de Paris sur la base d'objectifs et de marges de manœuvre clarifiées. L'enjeu ici consistait à organiser ces temps entre professionnel·les, usager·ères et habitant·es, pour discuter de l'amélioration du fonctionnement actuel du parc et des terrains restitués.



3.2

LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE MOBILISATION

Les modalités d'information et de concertation sont définies dans l'arrêté de concertation du 11/01/2023 de la Ville de Paris ([voir pages 4 et 5](#)). Elles ont été définies avec l'objectif de permettre au plus grand nombre de personnes concernées par le projet de participer. Pour y parvenir, la Ville de Paris a déployé un plan de communication articulant des outils numériques et des outils de proximité.

LA DIFFUSION DE L'ARRÊTÉ

L'arrêté a été envoyé le 11 janvier 2023 au Préfet de la Région Île-de-France et au Préfet de Paris pour un contrôle de légalité.

Il a fait l'objet d'une communication par le biais de différents canaux :

- Publication sur le Portail des Publications Administratives de la Ville de Paris (13 janvier 2023) ;
- Affichage à l'Hôtel de Ville (17 janvier 2023, pour deux mois) ;
- Affichage à la mairie du 15^e arrondissement (18 janvier 2023, pour deux mois).

LES INSERTIONS PRESSE

La Ville de Paris a fait paraître 6 insertions presse dans deux journaux locaux et départementaux (territoire de la Ville de Paris et du Département des Hauts de Seine) :

- Le Parisien 75 : le 24 janvier 2023 ;
- Le Parisien édition des Hauts-de-Seine : le 24 janvier 2023 ;
- Le Parisien 75 : le 20 avril 2023 ;
- Le Parisien édition des Hauts-de-Seine : le 21 avril 2023.

Erratum pour date rectificative de la rencontre publique de restitution :

- Le Parisien 75 : le vendredi 9 juin 2023 ;
- Le Parisien édition des Hauts-de-Seine : le 9 juin 2023.

LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE

- Une **page internet dédiée** sur les sites de la Ville de Paris ([cliquez ici](#)) et de la mairie du 15^e ([cliquez ici](#)) permettant au public d'accéder à une information actualisée tout au long du projet.
- Un **registre électronique** mis à disposition du public sur la plateforme [decider.paris.fr](#) pendant une durée de quatre mois.
- Un **questionnaire en ligne** accessible depuis [decider.paris.fr](#) ([cliquez ici](#)) comptabilisant plus de 350 contributions citoyennes consultables sur [l'opendata.paris.fr](#) ([cliquez ici](#))
- La diffusion des informations relatives au projet et rappel des temps d'échanges sur les **réseaux sociaux** (twitter, l'agenda de la carte citoyenne).
- Deux **vidéos** permettant de rendre compte des rencontres publiques de lancement et de restitution de la concertation publiées par la mairie du 15^e ([cliquez ici](#)).
- Des **panneaux électriques d'information** aux alentours du parc pour informer des événements.



Page dédiée sur le site internet de la Ville de Paris et la plateforme [decider.paris.fr](#)





LA COMMUNICATION PAPIER ET IN SITU

Une communication in situ a été déployée pour chaque événement de concertation :

- En amont, des **affiches et des flyers d'information** des événements ont été disposés à l'intérieur et aux abords du parc.
- Une **signalétique adaptée** (affiches, marquages au sol, etc.) a été mise en place pour faciliter l'orientation du public le jour de l'événement.

Flyer de communication 2023.

L'AFFICHAGE DANS L'ESPACE PUBLIC

Pour informer sur la démarche de concertation, ses moments forts et ses modalités, des panneaux appelés les « porteuses de parole » ont été installés dans le parc.

Chaque « porteuse de parole » était constituée de 3 panneaux :

- **Panneau 1**, annonce la concertation et énonce le secteur d'intervention.
- **Panneau 2**, rappelle les informations essentielles sur la démarche de concertation, les modalités de participation et permet au public de contribuer au questionnaire en ligne via un QRCode renvoyant sur la plateforme decider.paris.fr ([cliquez ici](#)).
- **Panneau 3**, indique les réflexions spatialisées des orientations du projet ainsi que les divers temps d'échanges à venir avec le public.

Ces porteuses de paroles étaient positionnées à 8 emplacements différents, aux entrées et à l'intérieur du parc.

Porteuse de parole installée dans le parc en 2023.



LES INVITATIONS PERSONNALISÉES

Pour informer les personnes concernées par le projet, une campagne d'e-mailing a été mise en place. Pour chaque événement, des vignettes ont été créées pour accompagner et donner plus de force aux informations transmises par mail. Les e-mails étaient envoyés à une mailing liste (invitation auprès des professionnel·les et des usager·ères du parc) avant chaque temps d'échanges avec le public afin de présenter la démarche et de préciser leur organisation. La mairie du 15^e a appuyé cette communication en adressant des lettres d'invitation papier.

Vignettes de communication pour e-mail 2023.



Exposition réalisée à l'occasion de la rencontre publique de restitution.

LES PANNEAUX D'EXPOSITION

Afin de présenter les évolutions du projet du parc Suzanne-Lenglen et les premiers résultats de la concertation, 2 expositions ont été créées :

- **L'exposition 1** (5 panneaux), présentée à l'occasion de la rencontre publique de lancement, rappelle l'histoire du site, les résultats issus de la première phase de concertation de 2021 et présente les premières orientations d'aménagements pour le secteur, disponible sur paris.fr ([cliquez ici](#)).
- **L'exposition 2** (8 panneaux), présentée à l'occasion de la rencontre de restitution de la concertation, présente les résultats de la concertation 2023, disponible sur paris.fr ([cliquez ici](#)).



LES INTERVENTIONS CULTURELLES

Que ce soit lors du lancement ou de la restitution de la concertation, les rencontres publiques furent organisées sous un format festif et artistique pour essayer de mobiliser un grand nombre de personnes. Plusieurs formats furent utilisés :

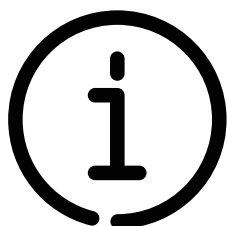
- Un échange autour d'une disco soupe préparée par la ferme Suzanne,
- La restitution des contributions de la concertation à l'occasion d'une balade théâtrale proposée par la compagnie 6-4-2,
- Une visite du parc en petit train pour parler du projet et appréhender le territoire.



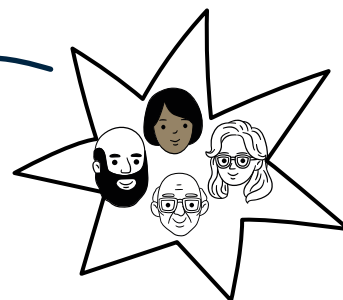
3.3

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION DU PUBLIC

Dans la continuité de la démarche menée en 2021, la concertation réglementaire, enrichie de dispositifs complémentaires, pour la transformation du parc Suzanne-Lenglen et de ses abords s'est déroulée en plusieurs phases :



1 Un temps d'information et de reprise de contact, pour fédérer à nouveau les habitant-es, usager-ères et acteur-rices du territoire dans le lancement de la démarche de concertation.



2 Un temps d'échange et de travail pour approfondir les orientations d'aménagement du projet de transformation du parc Suzanne-Lenglen.



3 Un temps de restitution publique et conviviale de la démarche de concertation.

À cela s'ajoute un temps continu sur l'ensemble de la démarche de recueil des avis et des attentes par voie numérique (février à juin 2023).

LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE 2023

Hiver 2023

Automne / Hiver 2024



Activation des porteuses de paroles

Questionnaire + registre en ligne decider.paris



© Ville Ouverte 2023.



LA REPRISE DE CONTACT POUR MARQUER LE LANCEMENT DE LA CONCERTATION ET FAIRE CONNAÎTRE LES RÉFLEXIONS EN COURS SUR LE SECTEUR SUZANNE-LENGLEN

RENCONTRE PUBLIQUE DE LANCEMENT DE CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE

© Christophe Jacquet, Ville de Paris, 2023.



© Christophe Jacquet, Ville de Paris, 2023.

Discours politique et inauguration de l'exposition.



samedi 11 février 2023
de 11h à 13h au club-house
du parc Suzanne-Lenglen.



environ 75
participant-es.



- Créer l'événement pour lancer la démarche de concertation réglementaire et fédérer les acteur-rices du territoire ;
- Favoriser la compréhension du projet et le déroulement de la démarche de concertation ;
- Mobiliser un public diversifié pour la suite de la démarche.

Description : cette rencontre publique animée par l'agence de concertation Ville Ouverte a permis aux personnes présentes de découvrir les réflexions quant au projet de transformation du parc Suzanne-Lenglen. La nouvelle démarche a été introduite par les discours politiques de : Philippe Goujon, Maire du 15^e arrondissement de Paris ; Anouch Toranian, élue du 15^e arrondissement et adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation et du débat public ; Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale. Gilles Montmory, chef de projet à la Direction de l'Urbanisme à la Ville de Paris a présenté les réflexions actuelles sur les orientations d'aménagement. Ville Ouverte a présenté les objectifs et le programme de la démarche de concertation. Enfin, un temps d'échanges avec le public a permis de répondre aux questions des participant-es.

Pendant toute la durée de la réunion, une exposition a permis aux participant-es de prendre connaissance des enjeux d'aménagement et des réflexions actuelles sur le projet de transformation du secteur Suzanne-Lenglen, consultable sur paris.fr ([cliquez ici](#)).

STAND PARTICIPATIF ET CONVIVIAL DANS L'ESPACE PUBLIC

© Christophe Jacquet, Ville de Paris, 2023.



© Christophe Jacquet, Ville de Paris, 2023.

Questionnaire grand format et discussions autour d'une carte géante.



samedi 11 février 2023 de 13h à 16h dans le parc Suzanne-Lenglen (à proximité de l'entrée du terrain de Rugby).



environ 25 participant·es.



- Être visible dans l'espace public et faire connaître la démarche ;
- Récolter les premiers avis, envies et besoins du public ;
- Proposer un temps convivial et fédérateur, un espace de ressources et d'échanges autour du projet.

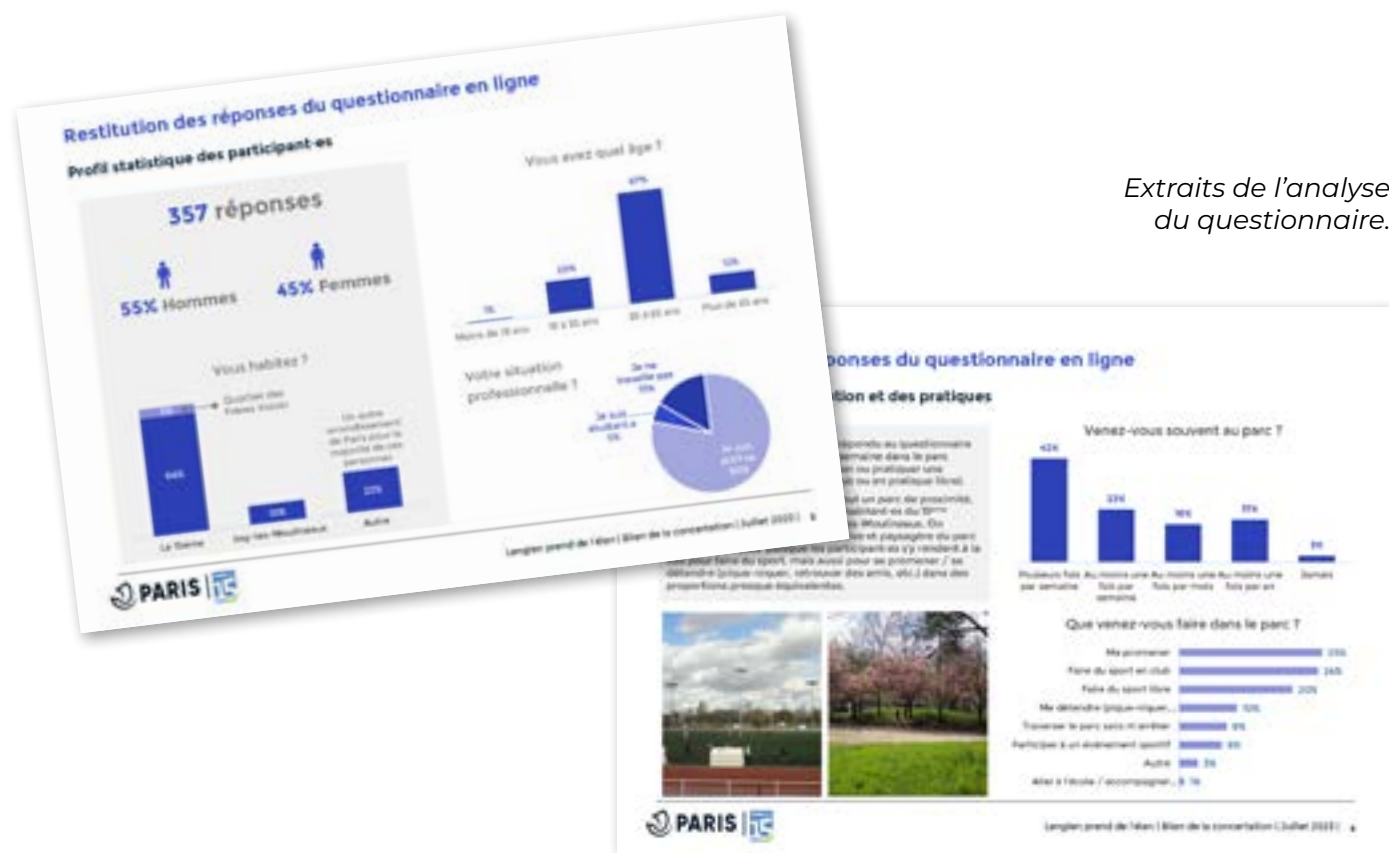
Description : animé par 3 personnes de l'agence Ville Ouverte et avec l'appui des services de la Ville de Paris, ce stand participatif a permis d'aller à la rencontre des personnes dans l'espace public, de discuter du parc Suzanne-Lenglen et de recueillir les premières contributions. Une disco-soupe proposée par la ferme Suzanne permettait d'attirer les passant·es, tout en animant la discussion autour d'une soupe chaude préparée avec les légumes de la ferme.

Plusieurs outils ont été mobilisés :

- Une exposition sur l'histoire du parc et sur ses transformations à venir ;
- Une photographie aérienne géante du secteur pour discuter du fonctionnement du parc actuel ;
- Un questionnaire grand format permettant de relever les réponses des participant·es sur leurs pratiques actuelles et leurs attentes ;
- Des supports de cartes postales et de dessins pour exprimer les attentes des usager·ères pour les futurs possibles du parc Suzanne-Lenglen.

QUESTIONNAIRE EN LIGNE :

LE PARC DANS TOUTES SES DIMENSIONS



Extraits de l'analyse du questionnaire.



février à juin 2023
(5 mois de diffusion).



357
réponses.



- Informer largement le public sur la démarche de concertation et sur les réflexions en cours pour la transformation du parc Suzanne-Lenglen ;
- Recueillir des réactions et de nouvelles idées par rapport aux orientations d'aménagement proposées dans le cadre des études urbaines.

Description : tout au long de la démarche de concertation, un questionnaire en ligne était disponible sur la plateforme decider.paris.fr. Ce dispositif permettait à toute personne de contribuer librement à la concertation, au-delà des personnes présentes aux réunions de concertation. Le questionnaire a été diffusé en ligne, mais également via de la signalétique installée dans le parc pendant toute la durée de la concertation : les « porteuses de paroles ».

Plusieurs thèmes étaient abordés :

- les activités récréatives du parc ;
- les pratiques sportives du parc ;
- les aménagements et les usages du parc liés à la nature ;
- l'accessibilité et la visibilité du parc ;
- la préfiguration de nouveaux usages sur l'extension du parc.

À la fin de la démarche, les résultats du questionnaire ont été traités et analysés afin de rendre-compte de la richesse des contributions et d'établir un profil des participant-es sensibles au projet de transformation du parc. La synthèse est consultable sur paris.fr ([cliquez ici](#)) et les données sur l'open data de la Ville de Paris ([cliquez ici](#)).



LES ATELIERS DE PRINTEMPS POUR NOURRIR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

**GRÂCE À VOUS, AMÉLIORONS
LE FONCTIONNEMENT DU PARC !**

LE PARC DE PROXIMITÉ



© Ville Ouverte, 2023.

Permanence dans l'espace public, présentation du projet et recueil des contributions.



mercredi 10 mai 2023 de 16h30 à 20h,
devant le Centre Paris Anim' Frères Voisin,
36 rue du Colonel-Pierre-Avia, 75015 Paris



environ 42 personnes rencontrées,
dont des riverain-es et habitant-es du
quartier des Frères Voisin



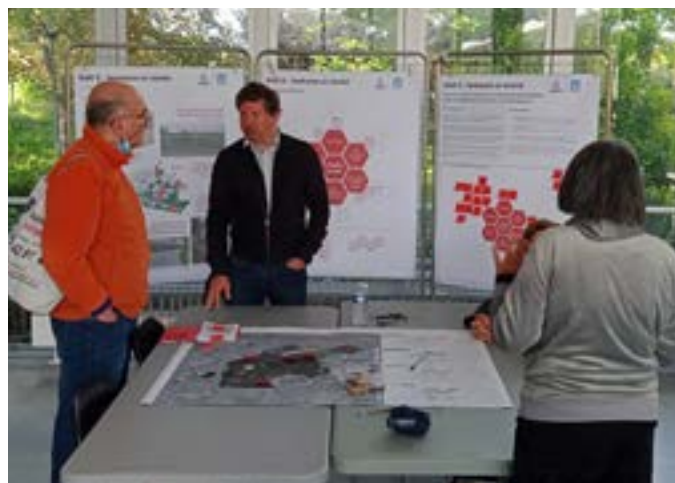
- Présenter les éléments issus du diagnostic participatif réalisé lors de la concertation de 2021 ;
- Échanger avec les participant-es sur leurs usages, leurs pratiques actuelles et sur la préfiguration de l'extension du parc.

Description : animé par l'agence Ville Ouverte, cet atelier s'est déroulé dans l'espace public sous un format de permanence, permettant d'attirer les passant-es sur une longue plage horaire. Les échanges se sont axés sur diverses thématiques du parc : son accessibilité, ses pratiques sportives et récréatives, la présence de la nature, le lien entre le parc et le quartier des Frères Voisin. Ces discussions ont permis d'extraire des problématiques actuelles d'usages et d'en révéler les enjeux pour l'amélioration du parc. L'atelier s'est déroulé selon deux espaces de réflexion :

- 1** Un espace d'information pour expliquer le projet urbain, les réflexions en cours sur le secteur en s'appuyant sur différents supports d'information.
- 2** Un espace de contribution pour permettre aux participant-es de donner leur avis grâce à différents dispositifs qui s'adaptent au temps dont dispose les personnes.

FORUM PARTICIPATIF : ASSOCIATIONS, PROFESSIONNEL.LES, USAGER.ÈRES... UNE PLACE POUR CHACUN.E DANS LE PARC

LE PARC, SON FONCTIONNEMENT ET SA PROGRAMMATION



© Ville Ouverte, 2023.

Echanges avec les acteur-rices du parc en groupes de travail thématiques.



mardi 16 mai 2023 de 17h à 20h, au club-house du parc Suzanne-Lenglen.



environ **30** participant-es dont des agent-es de la direction des Espaces verts et de l'Environnement, des agent-es de la direction Jeunesse et Sport, des associations et des clubs sportifs...



- Permettre aux différents acteur-rices du parc de se rencontrer afin de partager leurs constats et leurs idées ;
- Recueillir des réactions et de nouvelles idées par rapport aux orientations d'aménagement proposées dans le cadre des études urbaines ;
- Apporter des pistes de réponses aux grands défis identifiés pour le parc, que ce soit pour le fonctionnement actuel du parc ou pour son extension.

Description : animé par l'agence Ville Ouverte, l'évènement s'est déroulé en trois temps :

- 1** Un temps de présentation permettant aux participant-es de s'approprier les trois grands défis identifiés pour le parc, le contexte et les enjeux de l'étude.
- 2** Un temps de travail autour des 3 défis identifiés permettait à chaque participant-e de partager ses idées et réflexions pour améliorer le fonctionnement, la gestion ou l'animation du parc :
 - **Table 1 :** Défi « Sport et nature », comment maintenir l'équilibre entre les activités sportives et de nature dans la programmation du parc ?
 - **Table 2 :** Défi « Inclusion et mixité », comment assurer l'inclusion et la mixité de tous les publics dans les équipements sportifs et récréatifs du parc ?
 - **Table 3 :** Défi « Accessibilité et communication », comment améliorer l'attractivité du parc pour en faire un lieu de destination pour les métropolitain-es ?
- 3** Un temps de synthèse collective et de conclusion a été réalisé afin d'aboutir à une pensée commune des enjeux évoqués.

ATELIER : ENSEMBLE, PENSONS LE PARC DE DEMAIN !

LA PRÉFIGURATION DU PARC

© Christophe Jacquet, Ville de Paris, 2023.



© Christophe Jacquet, Ville de Paris, 2023.

Présentation en plénière et groupe de travail autour de la préfiguration de l'extension du parc.



mardi 23 mai 2023 de 18h30 à 20h30, au club-house du parc Suzanne-Lenglen.



environ 15 participant-es, dont des habitant-es du 15^e arrondissement et de la commune d'Issy-les-Moulineaux, des membres des associations REFLETS 15, Rugby Club Paris 15, AC Paris 15.



- Informer le public sur les objectifs et les réflexions actuelles concernant l'extension du parc Suzanne-Lenglen ;
- Recueillir des propositions d'usages et d'ambiances à développer pour la préfiguration de l'extension du parc ;
- Porter une ambition de co-construction des idées grâce à l'implication de la direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) et de la Ville de Paris.

Description : animé par l'agence Ville Ouverte, l'atelier s'est déroulé en trois temps :

- 1** Un temps de présentation en plénière du projet et plus spécifiquement de la phase d'occupation temporaire ;
- 2** Un temps de travail disposé en trois groupes afin de définir et spatialiser les usages, les pratiques et les ambiances à considérer pour la préfiguration ;
- 3** Un temps d'échanges et de synthèse collective où chacun des groupes a présenté sa réflexion pour ce secteur.

ATELIER : LE PARC AUX ENFANTS !

LA PLACE DES ENFANTS DANS LE PARC

© Christophe Jacquet,
Ville de Paris, 2023.



© Christophe Jacquet,
Ville de Paris, 2023.



© Christophe Jacquet, Ville de Paris, 2023.

Dessin, maquette et discussion collective sur les pratiques des enfants dans le parc.



mercredi 31 mai 2023 de
14h à 16h, au sein de
l'école des Frères Voisin.



environ 50 participant-es
(une classe de CP et
une classe de CE2).



- Réaliser un diagnostic à hauteur d'enfants sur leurs pratiques et usages dans le parc ;
- Recueillir les attentes des enfants sur les améliorations souhaitées du parc et spécifiquement pour la programmation de nouveaux espaces (activités, sport libre, espaces paysagers...).

Description : animé par l'agence Ville Ouverte, l'atelier s'est déroulé en deux temps :

- 1** Un temps de diagnostic sensible du parc, par l'intermédiaire d'une carte mentale dessinée et commentée ;
- 2** Un temps de travail et de réflexion avec la classe de CP à partir de références inspirantes pour susciter l'imaginaire et identifier les souhaits des enfants pour la transformation et l'extension du parc.

ET

- 2** Un temps de travail et de réflexion avec la classe de CE2 à partir d'une maquette modulable et de prototypages pour imaginer les aménagements et les usages possibles pour l'extension du parc.

La place des enfants au cœur de la transformation urbaine et de leur quotidien est un enjeu qui a été pris en compte dans l'étude menée sur l'évolution et l'extension du parc Suzanne-Lenglen.



LA RESTITUTION DE LA CONCERTATION, POUR RENDRE COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET DES APPORTS DE LA DÉMARCHE

RENCONTRE PUBLIQUE DE RESTITUTION DE LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE



© Christophe Jacquet,
Ville de Paris, 2023.



© Christophe Jacquet,
Ville de Paris, 2023.

Réunion publique et balade théâtrale dans le parc Suzanne-Lenglen.



lundi 10 juillet 2023 de 17h
à 20h, au club-house du
parc Suzanne-Lenglen.



environ 35 participant-es à la réunion publique
et plus de 50 sur l'ensemble de l'événement.



- Continuer à informer sur l'actualité du projet et des réflexions en cours.
- Restituer l'ensemble des contributions et des apports de la concertation en diffusant largement le travail mené durant le cycle d'ateliers.
- Proposer des interventions artistiques et conviviales afin de mobiliser largement les publics et restituer autrement la concertation.

Description : animée par l'agence Ville Ouverte et avec l'appui des services de la Ville de Paris, la restitution s'est déroulée en 3 temps publics et conviviaux, propices à la compréhension des enjeux, aux échanges et à la poursuite des débats avec les acteur·rices présents :

- 1** Accueil et visite du parc Suzanne-Lenglen en petit train permettant de profiter des espaces verts du parc et d'informer le public sur l'actualité du projet d'aménagement.
- 2** Un arpentage théâtralisé proposé par la compagnie 6-4-2 riche en enseignements sur les problématiques qui ont été évoquées tout au long de la concertation.
- 3** Une prise de parole politique de : Philippe Goujon, Maire du 15^e arrondissement de Paris, présentant globalement le projet de requalification du secteur Héliport, Suzanne-Lenglen, Frères Voisin et Aquaboulevard dans lequel le projet d'amélioration et de réaménagement du parc Suzanne-Lenglen est intégré ; de Anouch Toranian, adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public, évoquant les avantages du parc Suzanne-Lenglen tout en assurant que l'objectif de cette démarche de concertation est de satisfaire les souhaits des riverain·es et des usager·ères. La direction de l'Urbanisme de Paris et l'agence Ville Ouverte étaient présentes pour présenter les résultats des contributions, les enjeux à retenir et les défis à relever.

3.4

LE BILAN CHIFFRÉ ET LE PROFIL DES PARTICIPANT·ES

La démarche de concertation a permis de toucher une diversité et une pluralité de publics sensibles au projet de transformation du parc Suzanne-Lenglen et ses abords. La participation s'est maintenue tout au long de la démarche, réunissant une moyenne d'environ 50 personnes à chaque événement. La consultation en ligne a permis l'expression de 357 contributions et le registre en ligne a réuni 75 contributions.

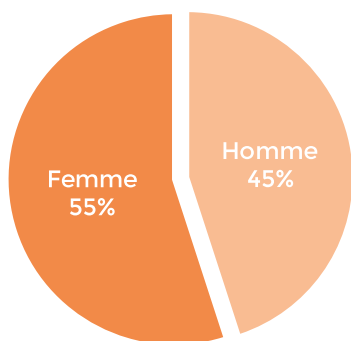
TEMPS



REPRISE DE CONTACT ET LANCEMENT DE LA DÉMARCHÉ

Rencontre publique de lancement de concertation réglementaire

environ 75 participant·es
(58 émargements)



32 femmes 26 hommes

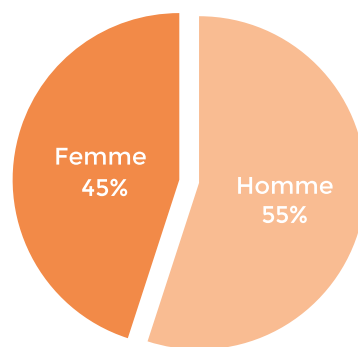
Stand participatif et convivial dans l'espace public

environ 25 personnes rencontrées et interrogées



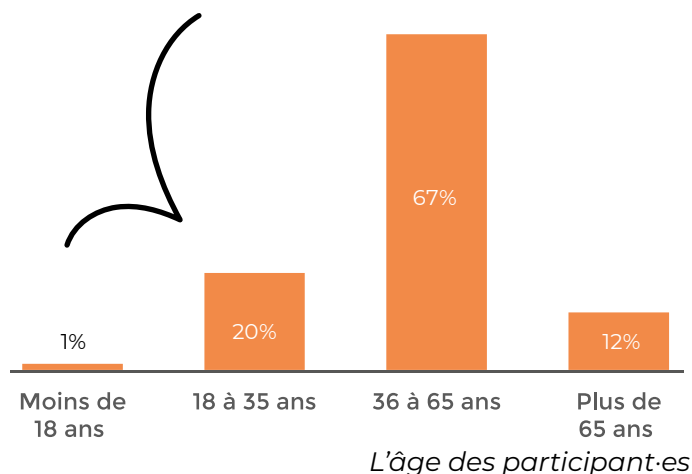
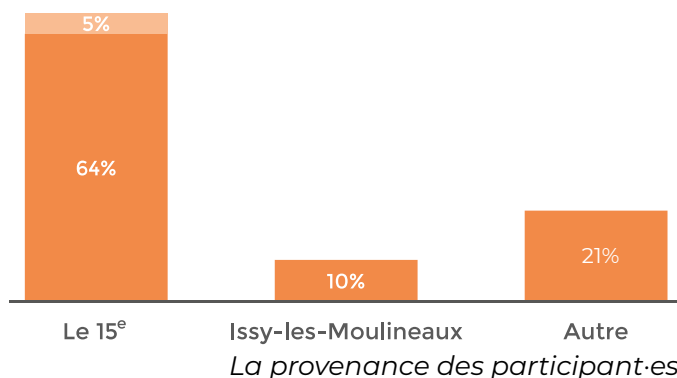
Questionnaire en ligne : le parc dans toutes ses dimensions

357 réponses



161 femmes 196 hommes

Le genre des participant·es



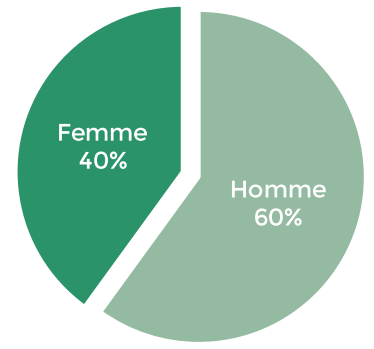
TEMPS 2

LES ATELIERS DE PRINTEMPS POUR NOURRIR LES ORIENTATIONS DU PROJET

Atelier :

grâce à vous, améliorons le fonctionnement du parc !
Thème « le parc de proximité ».

42 personnes rencontrées et interrogées

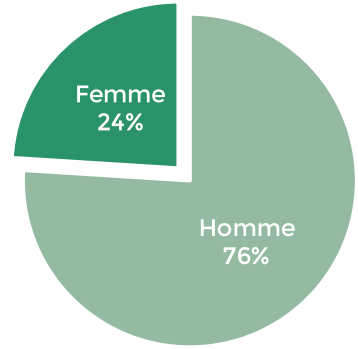


■ 17 femmes ■ 25 hommes

Forum participatif :

associations, professionnel.les, usager.ères...
une place pour chacun.e dans le parc
Thème « le parc, son fonctionnement et sa programmation ».

29 participant-es

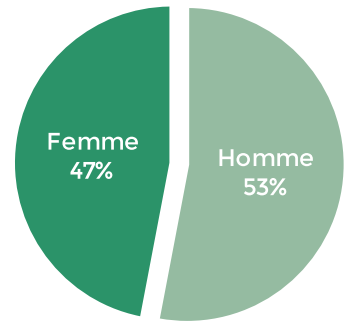


■ 7 femmes ■ 22 hommes

Atelier :

ensemble, pensons le parc de demain !
Thème « la préfiguration du parc ».

15 participant-es



■ 7 femmes ■ 8 hommes

Atelier :

le parc aux enfants !
Thème « la place des enfants dans le parc ».

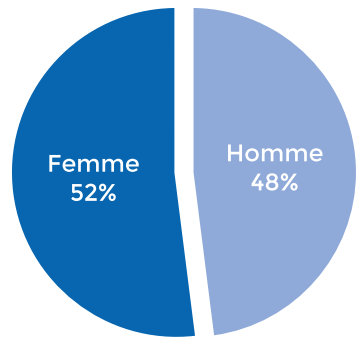
environ 50 participant-es,
deux classes confondues CP et CE2

TEMPS 3

RESTITUTION DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Rencontre publique de restitution de la concertation réglementaire

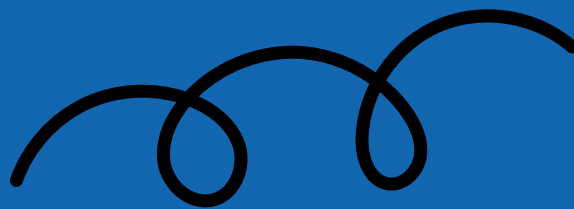
environ 35 participant-es (23 émargements)



■ 12 femmes ■ 11 hommes



PARTIE 4



LES ENSEIGNEMENTS DE LA DEUXIEME PHASE DE CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE

Cette partie fait la synthèse des remarques, avis, idées et questionnements exprimés tout au long de la deuxième phase de concertation, sur l'évolution du parc Suzanne-Lenglen, que ce soit sur le parc existant ou son extension (secteur récupéré à l'Héliport et à VIPARIS). Afin de clarifier les enjeux d'aménagement lors de la concertation, il a été fait le choix de les articuler autour de 3 défis structurants, avec un zoom sur l'extension du parc.

4.1 POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA FONCTION SPORTIVE DU PARC, EN MAINTENANT L'ÉQUILIBRE AVEC SA DIMENSION RÉCRÉATIVE ET NATURELLE

Le parc Suzanne-Lenglen est aujourd'hui connu des Métropolitain-es pour la qualité et la grande diversité de ses équipements sportifs (tennis, foot, rugby, etc.). Il est d'ailleurs souvent qualifié de parc omnisport. Cet espace recèle aussi des qualités naturelles et paysagères d'un grand espace vert parisien, qui attire de nombreuses personnes. La topographie du parc, avec ses aménagements et son système de buttes, offre des ambiances de nature à l'écart des terrains sportifs qui peuvent aussi servir de « gradins naturels » pour assister à des matchs. Cette ambiance de nature, parfois « presque sauvage », attire chaque semaine des habitant-es du 15^e arrondissement de Paris ou d'Issy-les-Moulineaux qui viennent au parc pour se promener ou se retrouver dans « un écrin de verdure », à l'abri de la chaleur ou du tumulte de la ville. C'est pourquoi il est possible de qualifier Suzanne-Lenglen de parc sportif et paysager.

Que ce soit du point de vue des pratiques ou de la topographie du site, le développement du parc Suzanne-Lenglen doit préserver l'équilibre entre ses fonctions sportives, récréatives et naturelles. C'est un enjeu de bien-être et de santé publique, en encourageant la pratique sportive ou plus largement l'activité physique, et en contribuant à atténuer les effets du dérèglement climatique par le renforcement des espaces de nature en ville.



DÉFI N°1 : AMÉNAGER UN PARC PROPOSANT UN ÉQUILIBRE ENTRE SPORT ET NATURE POUR TOU·TE·S !



Le parc Suzanne-Lenglen est un plateau sportif très fréquenté qui s'intègre dans un parc arboré.

L'un des défis identifiés sur le parc est de l'optimiser autour d'un équilibre entre sport et nature satisfaisant pour le plus grand nombre !

Lors de nos rencontres, nous avons discuté des aménagements et améliorations à apporter pour répondre à ce premier défi et garantir cet équilibre.

Plan des différents services et aménagements écologiques et équipements sportifs du parc Suzanne-Lenglen
Plan produit par le groupement Güller & Güller et Ville Ouverte

Légende nature

1. Local des jardinier·ère·s
2. Ferme urbaine
3. Ferme Suzanne
4. Jardin des senteurs
5. Jardin du goût

Légende sport

1. Football
2. Basketball
3. Rugby
4. Tennis
5. Pétanque



« Préservons et renforçons la dimension naturelle du parc et développons de nouveaux aménagements et activités.* »

* Les propositions synthétisées à suivre sont issues des contributions les plus exprimées lors des ateliers tenus durant la concertation citoyenne de février à juin 2023.



≡ Je suis attaché au maintien des espaces « sauvages » du parc, il faudrait poursuivre et donner de l'ampleur aux aménagements paysagers et aux atouts écologiques du parc : la ferme Suzanne, les jardins des senteurs et du goût.

☑ Quand cela est possible, pourrait-on créer des espaces de refuges, de zones humides, de prairies naturelles, des forêts urbaines ou de pâturage accessibles ?

≡ Pourquoi ne pas proposer des parcours pédagogiques et des animations sur la biodiversité ?

☑ Et un lien entre la coulée verte, le parc et ceux alentours ?

Extrait des panneaux de l'exposition présentée à l'occasion de la concertation 2023, s'appuyant sur les contributions de la concertation réglementaire et de son questionnaire.

▲ **RÉNOVER, AMÉLIORER LE CONFORT**

▲ **ET ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS**

▲ **SPORTIFS EXISTANTS**

De nombreux sportif-ves se rendent quotidiennement dans le parc et utilisent les équipements sportifs pour s'entraîner ou participer à des compétitions. La surfréquentation et le vieillissement de certains équipements représentent un enjeu pour la pérennité de la pratique sportive. C'est pourquoi, la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris (DJS) a engagé plusieurs travaux de modernisation des équipements sportifs du parc ces dernières années : la rénovation du terrain de foot n°1 en 2021, le terrain de rugby / foot US en 2022 et le terrain de foot n°2 à l'été 2023. Les gradins du terrain central doivent également faire l'objet d'une rénovation dans les années à venir.

Points d'attention

Les acteur-rices sportif-ves du parc observent une pression importante sur les équipements sportifs (notamment tennis et football), le besoin de mise aux normes des locaux d'accompagnement, et une insatisfaction liée à la difficulté de trouver des créneaux disponibles pour effectuer une activité sportive libre ou en club. Ils demandent donc de nouveaux équipements pour renforcer la capacité d'accueil du parc et une réflexion sur la visibilité et le mode d'attribution des créneaux (notamment pour éviter les conflits entre la pratique libre et en club).



© Ville Ouverte, 2021.

Vue sur le terrain de rugby depuis les gradins.



Les participant-es à la démarche de concertation apprécient la diversité et la qualité des équipements sportifs proposés dans le parc. Ils encouragent la Ville à poursuivre ces efforts de modernisation, notamment pour les terrains de foot (dégradation des revêtements synthétiques) et la piste d'athlétisme. Le besoin d'amélioration du confort de ces équipements a également été relevé sur plusieurs aspects : l'installation de fontaines à eau à proximité, le renforcement de l'éclairage (foot et tennis de table), la rénovation des vestiaires et des douches (rugby et tennis), la couverture de certains équipements (tennis et tennis de table).

Enfin, les acteur-rices sportif-ives ont relevé l'importance de créer de nouveaux espaces fonctionnels afin d'adapter les équipements aux normes en vigueur dans le but de répondre aux exigences de la compétition et normes des fédérations : locaux de stockage de matériel, local anti-dopage, local pour arbitres, infirmerie, tribunes couvertes, abris de touche pour les terrains de football, etc. Actuellement, ces normes ne sont pas atteintes sur le parc. C'est un enjeu pour la qualité de l'accueil des compétitions sportives dans le parc.



INTÉGRER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LE PARC, EN CONCILIANT LE SPORT AVEC LE CADRE PAYSAGER

Le parc Suzanne-Lenglen présente des fonctions sportives, récréatives et naturelles qui cohabitent dans un même espace. Cela se traduit aujourd'hui par des équipements et des pratiques sportives plus ou moins bien intégrées dans l'environnement naturel du parc. C'est le cas de certains équipements sportifs qui proposent des espaces fortement artificialisés, notamment pour les besoins de la pratique sportive.

C'est pourquoi les participant·es à la concertation proposent, quand c'est possible, d'améliorer l'intégration des équipements et d'aménagements sportifs existants dans le parc grâce à plusieurs leviers : la végétalisation de toitures ou de murs, la désimperméabilisation de certaines allées ou d'espaces sportifs, la récupération des eaux de pluie, la réversibilité des terrains sportifs, etc. Ils demandent également de travailler sur l'optimisation de l'intensité de l'éclairage et l'atténuation du niveau sonore des activités du parc pour réduire les niveaux de pollutions lumineuse et sonore. C'est une attente exprimée à la fois pour le bien-être des animaux mais aussi des riverain·es du quartier des Frères Voisin.



Vue sur les terrains de football du parc.



PROPOSER DES ESPACES ADAPTÉS À UNE DIVERSITÉ DE PRATIQUES SPORTIVES « PROCHE DE LA NATURE »

Le parc accueille de nombreux équipements sportifs, permettant une pratique libre ou en club avec des pratiques déjà bien identifiées : tennis, football, rugby, basket, football US, course à pied, street workout, etc. Or, de nombreuses contributions recueillies lors de la concertation proposent de développer et de diversifier les pratiques sportives, en proposant des aménagements permettant une pratique libre (en-dehors d'un club) et « proche de la nature ».

C'est par exemple le cas pour la pratique de l'escalade, qui a fortement été plébiscitée à l'occasion de la consultation en ligne (18% des réponses) et qui n'est pas proposée jusqu'alors dans le parc.

Or, au sein du parc Suzanne-Lenglen, à l'angle du boulevard Gallieni et de la rue Henri-Farman, le poste RTE Harcourt pourrait être une opportunité afin d'accueillir cette pratique de grimpe. Ce dernier se prête plutôt à la pratique de l'escalade loisir, par des structures de type « rocher » de faible hauteur. Toutefois, il faut noter que ce type d'équipement ne peut être laissé en accès libre : il faut obligatoirement une assistance et un encadrement par une association ou un club.

D'autres pratiques ont également été plébiscitées, comme le yoga, la danse ou le crossfit, qui, par ailleurs, peuvent déjà s'observer dans le parc. Les pratiquant·es de ces sports souhaitent pouvoir accéder à des espaces adaptés pouvant s'inscrire dans le cadre naturel du parc. C'est la même logique d'intégration et de réversibilité des usages qui prévaut dans la proposition de créer une pelouse en accès libre pour les jeux de ballons ou de raquettes (football, volley-ball, badminton...) et qui permette également de s'allonger dans l'herbe.



Match de volley-ball dans le parc.

PROMOUVOIR DES SERVICES ET CRÉER DES SYNERGIES ENTRE LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET LES ESPACES DE NATURE

Les acteur·rices du parc et les participant·es à la concertation souhaitent promouvoir des services permettant d'encourager la pratique sportive (libre ou en club) : **location ou mise à disposition de matériel** (raquettes, ballon, filet, etc.), **installation d'une consigne ou de casiers pour stocker des affaires personnelles** en toute sécurité, proposer des **ateliers bien-être pour les sportif·ves** (exemple, fabrication de jus « detox » par la ferme Suzanne).

La création de ces services doit se faire en synergie avec l'ensemble des acteur·rices du parc. C'est pourquoi certain·es participant·es expriment la volonté de créer **des espaces associatifs permettant aux clubs et aux associations de se rencontrer et de travailler ensemble**, tout en améliorant leur visibilité et l'accueil du public. Cette idée pourrait s'incarner dans une « maison du parc » et à travers des événements réunissant clubs sportifs, associations et usager·ères du parc.



POURSUIVRE ET DONNER DE L'AMPLEUR AUX AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET AUX ATOUTS ÉCOLOGIQUES DU PARC

Le parc Suzanne-Lenglen est un espace agréable pour les promenades, avec des aménagements paysagers et ornementaux très appréciés. C'est pourquoi, de nombreuses personnes proposent de poursuivre et donner de l'ampleur à ces aménagements, en confortant le travail des jardiniers et jardinières du parc. Ils proposent également d'**agrandir et de valoriser davantage les atouts écologiques du parc** (ferme urbaine, ferme Suzanne, jardin des senteurs, jardin du goût, etc.) car ils contribuent à la qualité et à la spécificité de ce parc.



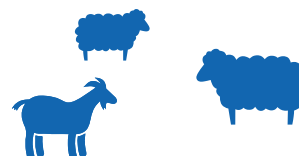
Personne assise dans une prairie.

© Ville Ouverte, 2021.



Vue sur la toiture de la ferme Suzanne.

De nombreuses personnes s'accordent également sur la nécessité de donner une place plus importante à l'expression de la nature. Cela pourrait prendre la forme **de prairies naturelles, avec la possibilité de s'y rendre pour pique-niquer et se détendre** (accès à une boîte à livre, mettre des bancs, des transats et des abris), de **forêt urbaine avec des essences locales et résistantes à la chaleur** ou d'un **espace de pâturage**. Les espaces permettant aujourd'hui de répondre à ces usages sont sous-dimensionnés par rapport à la demande.





DONNER UNE PLACE À L'EAU

Les participant·es à la concertation souhaitent donner une place plus importante à l'eau dans le parc, que ce soit sous la forme de **zones humides** ou de **points d'eau**. C'est un enjeu important pour l'atténuation des effets du dérèglement climatique et pour la gestion de l'écoulement des eaux pluviales. Toutefois, un point de vigilance a été rappelé à plusieurs reprises sur le risque de prolifération de moustiques.

Points d'attention



Les espaces de « **nature sauvage et spontanée** » observés par les usager·ères dans le parc sont le fruit d'une gestion différenciée des espaces verts. En effet, la Ville de Paris pratique depuis plusieurs années ce mode de gestion qui laisse place à la nature, à différents milieux et respecte l'environnement : introduction d'espèces adaptées aux conditions locales, prise en compte de la spécificité de chaque milieu, suppression de l'usage des pesticides, limitation des interventions humaines, etc. Si les avis sont ici davantage partagés en raison de la crainte que ces espaces contribuent à la prolifération des rats, il y a en tout cas un besoin de clarifier et d'expliquer au public le mode de gestion des espaces verts.

INSTALLER ET ANIMER DES SUPPORTS

PÉDAGOGIQUES POUR SENSIBILISER

LE PUBLIC

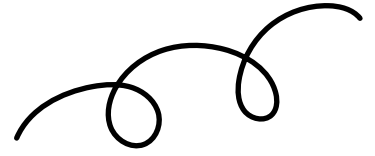
De nombreuses personnes ayant participé à la concertation estiment que l'amélioration de la cohabitation entre sportif·ves, usager·ères et non-humain·es passe aussi par des « actions de sensibilisation et d'éducation à la nature ». Pour cela, plusieurs propositions ont été faites comme la mise en place d'un **parcours pédagogique sur la**

biodiversité du parc, avec des pancartes sur les plantes, les arbres et les oiseaux (comme au parc floral de Paris), ou l'**installation de nichoirs à oiseaux**, avec l'appui de la Ligue de Protection des Oiseaux.

En s'appuyant sur les acteur·rices présent·es dans le parc (notamment la ferme Suzanne), **des animations d'éducation et de sensibilisation à la nature** pourraient voir le jour sous la forme d'ateliers, de balades, de chantiers, etc.



Atelier de création d'un hôtel à insectes proposé par la ferme Suzanne.



4.2 ASSURER L'INCLUSION ET LA MIXITÉ DE TOUS LES PUBLICS

Le parc Suzanne-Lenglen est un espace public fréquenté par de nombreuses personnes, à toute heure de la journée et toute l'année. Il est possible d'y rencontrer des sportif-ves de toute la métropole parisienne, des riverain-es du 15^e arrondissement ou d'Issy-les-Moulineaux, des habitant-es du quartier des Frères Voisin, des enfants, etc. C'est un parc avec une double dimension sportive et paysagère, dont la fréquentation par le public a été qualifiée d'espace genré « mixte mais inégalitaire » dans une étude de mai 2021 (Les Urbaines).

Les espaces de nature sont des espaces publics souvent très mixtes et inclusifs, dans lesquels les personnes se sentent plus libres et affranchies de toutes contraintes (norme, stigmatisation, etc.). En revanche, certains équipements sportifs du parc observent une surreprésentation de pratiques masculines (football, rugby, football américain, pétanque, basket, etc.). Les femmes y sont parfois présentes mais restent rares, tout comme les enfants qui pratiquent surtout l'aire de jeux.

La transformation du parc Suzanne-Lenglen passe nécessairement par la prise en compte de la mixité et de l'inclusion de tous les publics dans le parc, en prêtant une attention particulière à la place des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. C'est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale qui doit s'inscrire dans le projet d'aménagement du site, mais aussi dans des mesures contribuant à améliorer le fonctionnement du parc actuel.



DÉFI N°2 : ASSURER LA MIXITÉ DES PUBLICS ET L'INCLUSION DE CHACUN·E



Que serait un parc sans une diversité de publics ?

La mixité des usages garantit la mixité des usager·ère·s, il est donc primordial de prendre en compte l'ensemble des envies, des contraintes et des réalités de chacun.e, c'est le défi n°2 que nous nous sommes fixés.

Le parc abrite une école, des équipements sportifs et un écosystème à préserver. Il est utilisé par des associations, des active-s du secteur, des personnes âgées ou à mobilité réduite. Le parc doit proposer à tous ces publics un équilibre et une synergie des activités, des cheminements accessibles et praticables, une atmosphère apaisée et agréable.

Plan des équipements mixtes
du parc Suzanne-Lenglen
Plan produit par le groupement Güller & Güller
et Ville Ouverte

Légende équipement

1. Terrain de basketball
2. Terrain de football
3. Terrain de rugby
4. Cité des Frères Voisin
5. Centre Paris Anim'
6. Ensemble aux Frères Voisin
7. École des Frères Voisin



« Créons les conditions favorables à l'inclusion et à la mixité de tous les publics et renforçons la convivialité et la capacité d'accueil du parc.* »



- ≡ Nous aimerions des animations, des événements festifs dans le parc, et pourquoi pas des temps conviviaux entre les associations, clubs et les riverain·e·s.
- ≡ Il faudrait installer des points d'eau, des toilettes publiques, des abris, une guinguette familiale, des bancs et des tables, qui amélioreraient le confort du parc.
- ≡ Et aussi garantir la sécurité, la gestion des incivilités et des conflits d'usages dans le parc !
- ≡ On pourrait favoriser le lien et la découverte du parc avec des événements handisports et des compétitions sportives inter-entreprises.

Extrait des panneaux de l'exposition présentée à l'occasion de la concertation 2023, s'appuyant sur les contributions de la concertation réglementaire et de son questionnaire.



RENFORCER LE CONFORT ET LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL POUR TOUS LES PUBLICS

Le renforcement du confort et de l'accueil pour tous les publics est un enjeu majeur car il participe au bien-être de l'ensemble des usager·ères du parc. Pour de nombreux·euses participant·es à la démarche de concertation, cela passe par **le renforcement de la convivialité**, que ce soit par la multiplication de mobiliers (bancs et tables de pique-nique), l'organisation de temps conviviaux ou la création d'un espace dédié. Ce dernier point a fait l'objet de nombreuses contributions et se traduit par la volonté de créer **un espace convivial et familial avec un esprit « guinguette »**, permettant de boire un verre ou de manger dans le parc (comme par exemple au Rosa Bonheur aux Buttes-Chaumont).

Points d'attention

Une attente importante et régulièrement rappelée porte sur **l'installation de points d'eau et de toilettes publiques dans le parc** (ou la rénovation des blocs existants) et **d'espaces permettant de se mettre à l'abri** des intempéries. C'est un point important qui participe au confort de tout le monde (sportifs et sportives, personnes âgées, enfants...), notamment en période de forte chaleur, et participe à la lutte contre le plastique à usage unique.



© Alexa Kehailia 2014.

Guinguette Rosa Bonheur aux Buttes-Chaumont.



FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE DES FEMMES

Quel que soit l'âge, les femmes déclarent pratiquer moins souvent une activité sportive que les hommes. C'est un constat que fait l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques en 2020 : 48 % des femmes de 16 à 24 ans et 42 % de celles âgées de 25 à 39 ans ont une activité physique ou sportive plus d'une fois par semaine, contre respectivement 60 % et 52 % des hommes (MENJS-Injep, Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives, 2020). Quelles que soient les explications invoquées, les politiques publiques doivent se saisir de ce sujet pour encourager la pratique sportive des femmes.

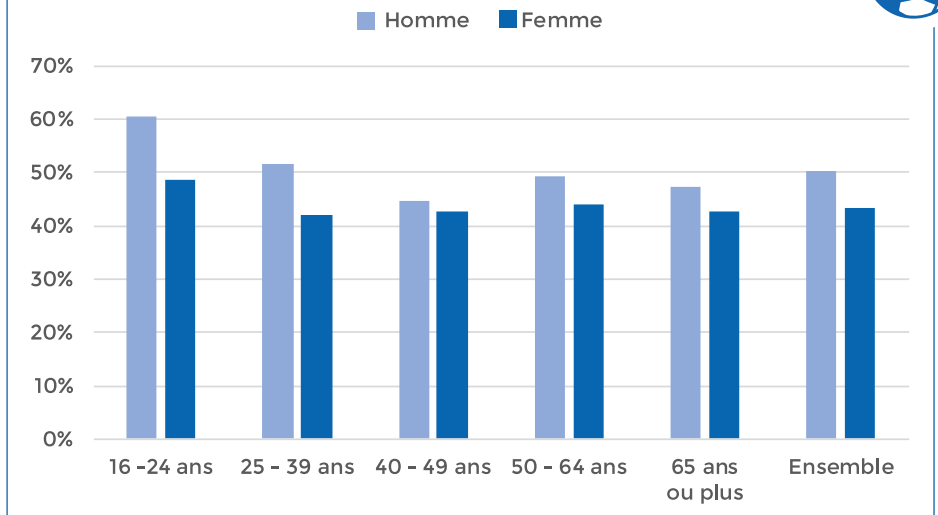
La première proposition serait de faciliter l'accès aux terrains sportifs aux femmes (notamment le football et les tennis), en leur proposant **des créneaux réservés**. Cela nécessiterait également de renforcer l'offre actuelle, en confortant les équipements sportifs existants. D'autres leviers consistent à **attirer des équipes et des clubs féminins dans le parc Suzanne-Lenglen en proposant des événements de sport féminin**. Certaines idées sont avancées par les acteur·rices sportif·ves du parc, notamment pour diversifier la pratique du football : des tournois pourraient être organisés avec le district chaque année afin de promouvoir le foot féminin et l'inscrire dans les activités sportives quotidiennes.

Cours de Zumba organisé à côté du terrain de rugby.



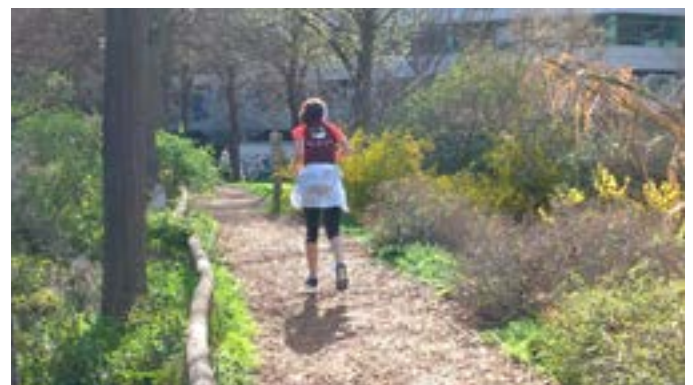
© Ville Ouverte, 2021.

Personnes ayant déclaré faire une activité physique et sportive plus d'une fois par semaine au cours des douze derniers mois selon le sexe et l'âge en 2020



Source : MENJS-Injep, Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives, 2020.

Les lieux de pratiques sportives individuelles (marche, course, etc.) apparaissent mixtes dans le parc. Ces pratiques disposent de cheminements spécifiques, profitant des dénivelés et d'un sol plus souple que les allées bitumées ou stabilisées. Grâce à une situation en hauteur et une disposition permettant une pratique individuelle ou par petit groupe, **les agrès situés sur la boucle sportive du parc sont particulièrement appréciés et utilisés par un public féminin**. Ce parcours sportif doit à ce titre être maintenu et renforcé, ce que vient conforter les résultats du questionnaire en ligne 2023 (47% des participant·es approuvant cette proposition).



© Ville Ouverte, 2021.

Boucle sportive, aussi appelé « chemin des collines ».



© Ville Ouverte, 2021.



CRÉER UN PARC À HAUTEUR D'ENFANTS

Le parc abrite une école primaire et accueille quotidiennement des enfants qui pratiquent une activité physique en club ou dans un cadre scolaire. Cependant, de nombreux enfants rencontrés durant la concertation (que ce soit dans l'école ou dans le quartier des Frères Voisin) ne profitent pas ou très peu du parc alors qu'ils et elles le traversent régulièrement.

Pour les enfants comme les parents, les principales contributions à la concertation vont dans le sens d'une **amélioration et d'une diversification des espaces de jeux existants pour les enfants**. Ils et elles souhaitent agrandir l'espace actuel avec de nouveaux jeux (balançoires, toboggans, araignées, etc.), en l'adaptant aux différentes tranches d'âge. C'est un sujet actuellement travaillé par les services de la Ville de Paris. Aussi, de nombreux·euses enfants jouent dans le parc sans pour autant avoir d'espace dédié. C'est par exemple le cas pour la pratique du vélo, avec le souhait d'**aménager un espace de glisse et/ou d'apprentissage du vélo**.



Aire de jeux située dans le parc Suzanne-Lenglen.



© Ville Ouverte, 2021.

De nombreux établissements scolaires parisiens profitent du parc Suzanne-Lenglen pour proposer des activités sportives dans le cadre scolaire. C'est une pratique qui pourrait être renforcée par la **création d'un parcours sportif et ludique, invitant à la découverte du parc**.

Enfin, certain·es acteur·rices du parc (la ferme Suzanne notamment) commencent à réfléchir à la possibilité de **créer une offre combinée « sport et garde d'enfants »**. Cela permettrait de proposer des ateliers de sensibilisation à destination des enfants, tout en permettant aux personnes accompagnant les enfants de profiter d'une activité sportive.

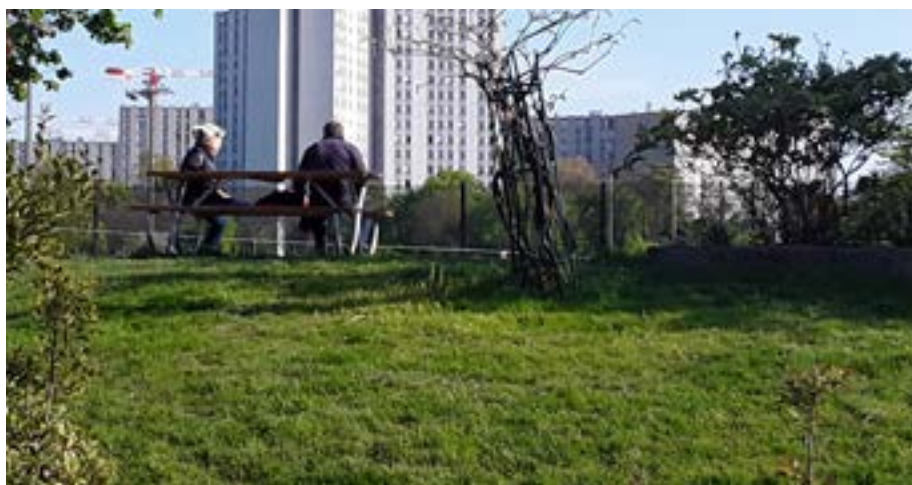
PROMOUVOIR LE HANDISPORT ET AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ



Selon le ministère des Sports, 1 personne sur 2 en situation de handicap physique déclare s'adonner à la pratique du sport. Beaucoup pratiquent la marche, la randonnée ou la natation, non seulement parce que c'est bon pour la santé, mais aussi parce que ce sont souvent des activités plus accessibles. À l'échelle nationale, nous pouvons constater le manque de clubs handisport et les difficultés d'accessibilité physique des équipements sportifs, en plus de la barrière psychologique qui peut également représenter un frein dans certains cas (sentiment d'exclusion...).

L'ensemble des participant·es à la démarche de concertation s'accorde sur la nécessité d'améliorer l'accessibilité physique au parc, à ses différents espaces et aux équipements sportifs. **Les entrées du parc doivent être élargies et mieux signalées** pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite. **Les trottoirs, les bancs et les tables de pique-nique doivent être adaptés** en proposant du mobilier plus inclusif. **Des rampes d'accès ou des élévateurs doivent également être installés** afin de garantir les conditions d'accès nécessaires aux différents espaces du parc pour les personnes présentant des difficultés de mobilité.

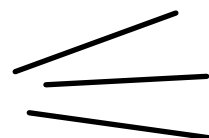
Enfin, de nombreux acteur·rices sportif·ves sont intéressé·es pour promouvoir **des événements de handisport ou accueillir des clubs dédiés dans le parc**. C'est un enjeu d'exemplarité dans le contexte des Jeux Paralympiques de Paris 2024.



© Christophe Jacquet, Ville de Paris, 2023.

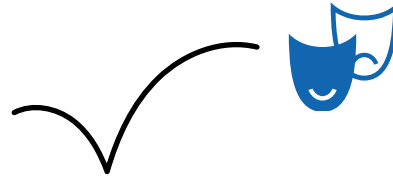


Table de pique-nique positionnée sur butte et rampe d'accès au club house.



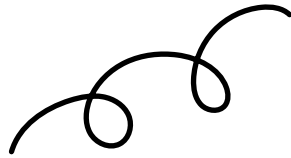
ANIMER LE PARC AVEC DES ÉVÉNEMENTS FESTIFS

Que ce soit à destination d'un public sportif ou plus généralement des habitant·es du secteur, des participant·es proposent d'organiser **des événements festifs (musique, danse, théâtre) ou sportifs** pour animer la vie du parc. Cela pourrait par exemple être le cas à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024. Le parc pourrait également accueillir **des compétitions sportives inter-entreprises** pour favoriser le lien avec les salarié·es des entreprises du secteur. Ces événements devront être organisés dans le respect du voisinage.



© Ferme Suzanne.

Afterwork organisé à la ferme Suzanne.



AMÉLIORER LA SÉCURITÉ, LA GESTION DES INCIVILITÉS ET DES CONFLITS D'USAGES

Des personnes rencontrées au cours de la concertation demandent un renforcement de la sécurité à l'intérieur et aux abords du parc. Les propositions vont dans le sens de **la création d'un poste de gardien·ne du parc**, permettant de veiller au respect de la réglementation (interdiction de la circulation des vélos, chiens, fermeture, etc.) et d'assurer une médiation en cas de conflits d'usages. D'autres proposent d'implanter **un poste de sécurité et des caméras de surveillance** autour des terrains et de l'aire de jeux pour éviter les vols.

© Christophe Jacquet, Ville de Paris, 2023.

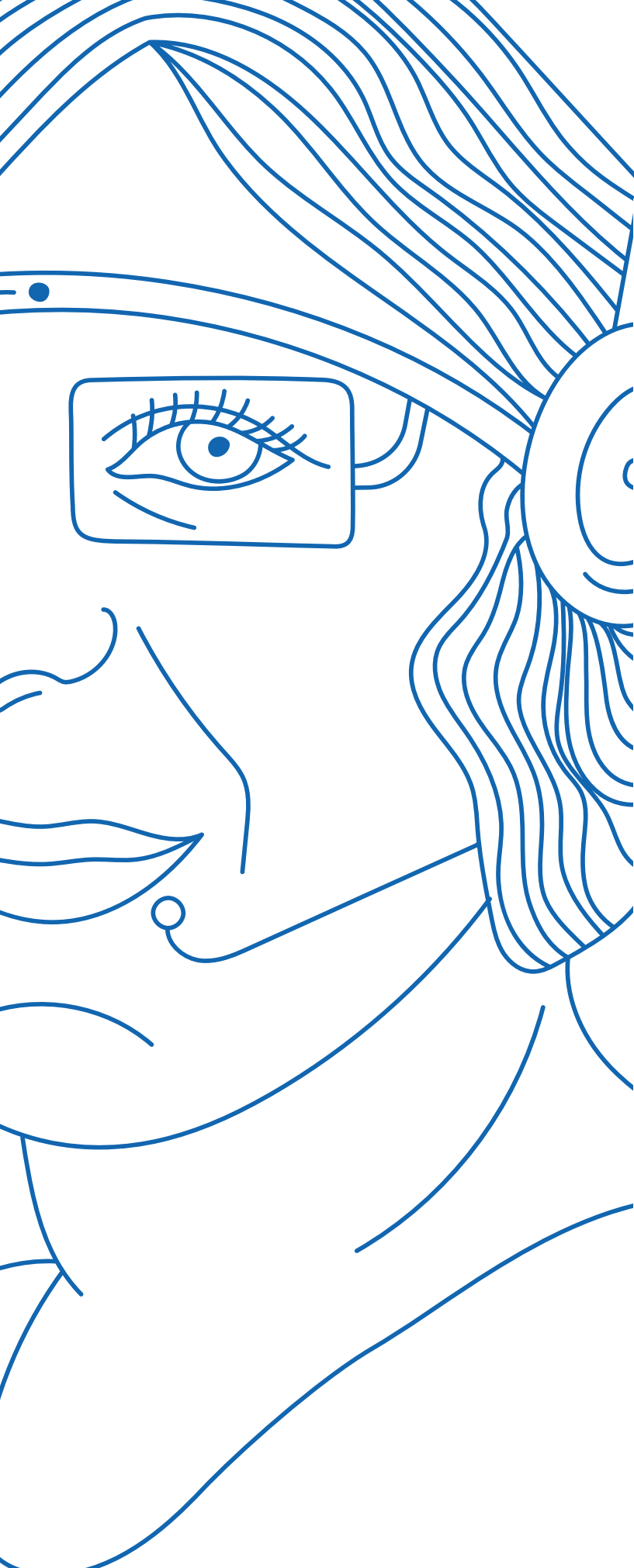


Balade théâtrale organisée dans le parc à l'occasion de la concertation.

Entrée du parc côté Frères Voisin.



© Ville Ouverte, 2021.



4.3

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU PARC POUR EN FAIRE UN LIEU DE DESTINATION

Suzanne-Lenglen est avant tout un parc de proximité, pratiqué quotidiennement par les habitant-es du 15^e arrondissement de Paris et d'Issy-les-Moulineaux. C'est aussi un espace attractif, qui fait destination pour de nombreux sportif-ves de toute la métropole parisienne. Dans une moindre mesure, c'est enfin un lieu de passage ou de transit pour les salarié-es des entreprises du secteur et les passager-ères des nombreuses lignes de transports en commun (RER C, tram T2, ligne de métro 8 et 12, lignes de bus).

Pour autant, le parc Suzanne-Lenglen souffre d'un manque de visibilité, ce qui représente un frein pour son attractivité. Le périphérique agit comme une barrière mentale et physique infranchissable quand on souhaite se rendre au parc depuis Balard. Les entrées sont trop intimistes et le parc doit encore affirmer son identité, à côté de l'Aquaboulevard qui marque fortement par sa présence le secteur. Aussi, les usager-ères de cet espace constatent quotidiennement un certain nombre de difficultés dans leurs déplacements, que ce soit à l'intérieur ou aux abords du parc : l'articulation à l'offre de transports en commun, l'insécurité dans les déplacements, les entrées du parc, le déficit de signalétique, etc. Ce sont autant d'aspects dont le projet d'aménagement doit se saisir pour conforter le parc Suzanne-Lenglen comme un lieu attractif, rayonnant à l'échelle de la métropole.

DÉFI N°3 : FACILITER L'ACCÈS AU PARC POUR LES RIVERAIN·E·S ET AU-DELÀ

« Sécurisons et améliorons l'accessibilité depuis l'extérieur et à l'intérieur du parc.* »



- ☞ L'accès depuis le boulevard des Frères-Voisin est compliqué, il faudrait créer de nouvelles entrées au sud, élargir et rendre plus visibles celles à l'est.
- ☞ L'aménagement d'un cheminement piéton et cyclable sécurisé permettrait d'apaiser la circulation et d'améliorer l'accessibilité du parc depuis le métro Balard.
- ☞ Tout en maintenant l'interdiction des deux-roues dans le parc, on pourrait faciliter l'accès et le stationnement sécurisé des vélos, des trottinettes et des vélib aux entrées et dans le parc.

☞ Avoir quelques places de stationnement réservées pour les organisateur·rice·s de manifestations et les dirigeant·e·s des clubs serait pratique pour la logistique, comme le dépôt matériel, la restauration...

« Travaillons et communiquons sur l'identité du parc pour affirmer sa double dimension sportive et paysagère !* »

- ☞ On pourrait clarifier l'identité hybride sportive et paysagère et changer la nomenclature du parc pour éviter les confusions.
- ☞ Aussi, proposer une plateforme pour mettre en relation les clubs du parc entre eux et avec le public, publiant leurs disponibilités et plannings !
- ☞ Ainsi, on pourrait mieux communiquer sur les clubs présents au sein du parc, avec un annuaire ou des panneaux d'information actualisables.



« Améliorons l'accessibilité du parc et ses équipements !* »



- ☞ Des portails magnétiques avec un visiophone pourraient être installés aux entrées du parc afin que les personnes à mobilité réduite (PMR) puissent sonner pour demander l'ouverture.
- ☞ Les accès PMR peuvent aussi être facilités par des rampes d'accès à côté des escaliers et les allées, élargies.
- ☞ Les trottoirs sont hauts, ça rend compliqué l'accès aux équipements du parc. Les mobiliers, tables et chaises peuvent également être adaptés.

« Renforçons la signalétique à l'intérieur du parc.* »

- ☞ Ce serait bien d'inscrire clairement les horaires d'ouverture du parc à chaque entrée et de proposer une signalétique spécifique pour indiquer les sorties et l'accès aux transports en commun depuis l'intérieur du parc.
- ☞ Peut-on améliorer la signalétique vers les équipements sportifs et les points d'information ainsi que pour la ferme Suzanne et la ferme pédagogique ?





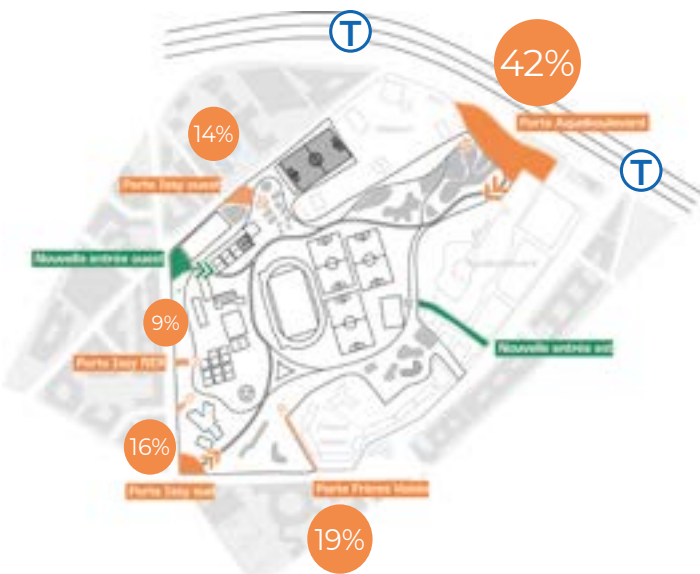
SÉCURISER ET AMÉLIORER

L'ACCESSIBILITÉ AU PARC

DEPUIS L'EXTÉRIEUR

L'accès au parc depuis Balard, sous le périphérique, est perçu par de nombreuses personnes comme un véritable « parcours du combattant » quand on circule à pied ou à vélo. L'ambiance routière, l'absence de végétation et les nombreux obstacles présents le long de ce passage contribuent à le rendre désagréable. C'est pourquoi de nombreuses personnes souhaitent atténuer ce véritable « point noir » par l'aménagement d'un cheminement piéton et cyclable sécurisé entre le secteur Balard et le parc.

Passage sous le périphérique depuis Balard et entrée du parc côté Aquaboulevard.



Légende des accès et entrées

- % Fréquentation des différentes entrées actuelles du parc
- ▬ Entrées actuelles
- ▬ Propositions de nouvelles entrées

Carte du parc avec le positionnement des propositions des nouvelles entrées présentées lors de la concertation.

Aussi, les résultats du diagnostic participatif et du questionnaire font ressortir le sujet des entrées du parc. Il a été identifié un manque d'accès depuis l'est et l'ouest du secteur, mais aussi un déficit de visibilité et d'accessibilité pour la plupart des entrées du parc. C'est pourquoi, la Ville de Paris réfléchit actuellement à l'élargissement et à la mise en valeur des entrées existantes et à la création de nouvelles entrées, une idée accueillie très favorablement par les usager·ères. Au nord (à proximité de l'Aquaboulevard), la Ville propose d'aménager un grand parvis ouvert sur le quartier pour annoncer l'entrée du parc.

Points d'attention

L'entrée actuelle du parc par le passage des Frères Voisin est source d'insatisfaction pour certain·es habitant·es du quartier. Il apparaît nécessaire que cette entrée soit repositionnée à bonne distance du secteur d'habitation, pour éviter tout risque de nuisance à l'égard des locataires de l'ensemble de logements.

FACILITER LE STATIONNEMENT
À PROXIMITÉ POUR AMÉLIORER
L'ACCESSIBILITÉ

Les événements sportifs organisés dans le parc nécessitent souvent de la logistique et induisent le déplacement d'équipes sportives. Afin de faciliter l'organisation de ces événements, des acteur·rices sportif·ves du parc proposent de créer un **dépose-minute pour les bus des clubs sportifs**, côté rue Henri-Farman, ainsi qu'un **accès véhicule facilité avec des emplacements réservés pour faciliter les besoins logistiques** (dépôt de matériel, restauration, etc.).

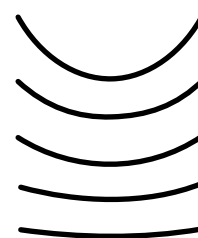
Certain·es participant·es à la concertation souhaitent pouvoir accéder à **une offre de stationnement vélo sécurisée à proximité de chaque entrée**. Cela permettrait d'encourager le recours aux mobilités douces et actives pour se rendre au parc. Enfin, la Ville de Paris doit trouver une solution pour veiller à maintenir l'interdiction de l'usage des deux-roues dans le parc tout en améliorant le passage des entrées pour les poussettes et les personnes présentant des difficultés de mobilité.

Points d'attention

La réglementation générale des parcs, jardins et espaces verts de la Ville de Paris encadre l'usage du vélo dans le parc Suzanne-Lenglen. Cette réglementation interdit l'utilisation des vélos à l'intérieur du parc mais accepte leur présence. En effet, les cyclistes peuvent traverser l'espace vert à pied, avec leur vélo tenu à la main. Cette réglementation s'applique également pour les autres engins non motorisés et engins à propulsion humaine à assistance électrique (trottinette, rollers, planches à roulettes, etc.). Les enfants jusqu'à l'âge de huit ans peuvent cependant circuler avec des vélos adaptés à leur âge, ou des véhicules jouets non-bruyants, à faible vitesse et sous la surveillance d'un adulte.



Vélos accrochés à la barrière de séparation de la piste d'athlétisme.



DONNER DE LA VISIBILITÉ AU PARC EN L'INSCRIVANT DANS LE QUARTIER

Au-delà du sujet sur l'amélioration de la visibilité des entrées, le parc Suzanne-Lenglen peut encore gagner en visibilité en proposant **une signalétique spécifique qui annonce le parc dans les quartiers alentours** et depuis les arrêts de transports en commun. Une autre proposition consiste à **renforcer le lien physique de la coulée verte avec le parc et les grands espaces verts alentours** (parc de l'Île-Saint-Germain, parc André-Citroën, etc.)

RENFORCER LA SIGNALÉTIQUE ET LA COMMUNICATION À L'INTÉRIEUR DU PARC POUR ORIENTER LE PUBLIC

L'orientation au sein du parc a été décrite comme difficile. Sa topographie et la multitude d'équipements sportifs donnent un effet labyrinthe aux visiteur·euses, qui éprouvent parfois des difficultés à se situer ou à trouver un lieu en particulier (l'accueil tennis ou la ferme Suzanne par exemple). C'est pourquoi la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris a initié un premier travail visant à renforcer la signalétique dans le parc. C'est un sujet qui doit encore monter en puissance selon certain·es participant·es qui proposent de **renforcer la signalétique existante pour les équipements sportifs par des mesures complémentaires** (point d'information, marquage au sol, etc.) mais également d'intégrer à la signalétique l'accès à l'offre de transports en commun et les différentes sorties du parc. **Une nouvelle signalétique doit également permettre d'améliorer l'identification des différents atouts du parc, en particulier la ferme Suzanne aujourd'hui peu visible.**



© Ville Ouverte, 2021.

Panneaux de signalétique présents dans le parc.

Ce travail de signalétique doit s'accompagner par un renforcement de la communication à destination du public. Les acteur·rices sportif·ves du parc souhaitent mettre à disposition du public de meilleurs outils pour **faire connaître les clubs présents et faciliter la mise en relation avec les usager·ères**. Cela peut prendre la forme d'un annuaire des clubs ou d'une plateforme numérique (application). Ces outils pourraient **donner en temps réel la disponibilité des équipements sportifs, les horaires et le planning des activités proposées** dans le parc. C'est une attente importante qui consiste à améliorer le fonctionnement du parc au quotidien.

AFFIRMER LA DOUBLE DIMENSION SPORTIVE ET PAYSAGÈRE DANS L'IDENTITÉ DU PARC

Le parc est « un espace vaste et divers qui permet la cohabitation tranquille du sport et de la nature ». Ce n'est pas uniquement un « parc omnisport », tel qu'il est souvent nommé. C'est pourquoi certain·es participant·es à la démarche de concertation proposent de **clarifier l'hybridité du parc, en faisant notamment ressortir la dimension naturelle dans sa nomenclature et son identité.**



4.4 L'EXTENSION ET LA PRÉFIGURATION

Cette partie fait la synthèse des principales idées et des propositions issues de la démarche de concertation à propos de l'extension du parc et sa préfiguration, sur la base d'un plan d'aménagement présenté en réunion par les services de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) de la Ville de Paris. Ces contributions reprennent en partie des remarques évoquées plus haut dans les défis, sur l'amélioration du fonctionnement actuel du parc. Elles permettent d'ancrer ces propositions dans le parc, enrichissant les premières pistes de réflexion avancées par la Ville de Paris pour l'aménagement et l'activation de cette extension.



Vue sur une partie de l'emprise qui sera intégrée au parc.



Schéma des premières pistes de réflexion pour la préfiguration et l'aménagement de l'extension du parc, soumis à la concertation lors de l'atelier dédié le 23 mai 2023



Schéma de la synthèse des propositions de préfiguration pour l'extension du parc issues d'un atelier participatif, le 23 mai 2023

1. Biodiversité / extension ferme urbaine
2. Animation nature
3. Pelouse libre
4. Observation Héliport en hauteur
5. Point d'eau / rétention eau de pluie
6. Panneau indicateur de pollution air + bruit
7. Attraction originale
8. Snake run
9. Skate park
10. Aire de jeux
11. Zone de convivialité
12. Parcours jogging.



LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

« Proposer un espace de jeux pour petit·es et grand·es sur la dalle de béton (marquage au sol, baby-foot, tables de ping-pong, boîtes à livres, ludothèque, etc.). »



→ Des aménagements qui sont bien intégrés dans la préfiguration (en fonction de l'espace disponible) et pourront trouver définitivement leur place dans le parc.

« Proposer une nouvelle aire de jeux pour les enfants de tout âge, avec de nouveaux jeux : balançoires, toboggans, araignées, etc. »



→ Des balançoires seront installées dans des structures polyvalentes et réflexion sur des jeux de grimpe sur les buttes.

AIDE À LA LECTURE :

pour chacune des contributions présentées ici, les services de la Ville de Paris ont réagi aux propositions en apportant des observations sur l'évolution du projet de l'extension.

« Un espace de glisse et/ou un pump track qui s'inscrit dans la topographie du parc. »



→ Des modules de skate en phase transitoire et une piste d'apprentissage vélo sont envisagés. Un skatepark est prévu dans l'aménagement définitif du parc.

« Créer de nouveaux équipements sportifs mutualisables entre différents clubs et homologués pour plusieurs sports (foot, rugby et basketball). »



→ Un nouveau terrain de grands jeux et un projet de salle de sport dans un hangar seront proposés.

« Aménager un cheminement pour les joggeurs et joggeuses, dans la continuité du chemin existant. »



→ Un parcours sera aménagé sur les buttes et permettra de poursuivre le trajet actuel.



LA CONVIVIALITÉ

« Renforcer la convivialité du parc en proposant un espace permettant de boire / manger dans le parc (type guinguette). »



→ Une borne foraine en réflexion avec un espace type scène ou vide sans obstacle permettant des manifestations. Une démarche qui s'inscrit dans la stratégie de lutte contre le plastique à usage unique.

« Aménager un grand espace de pelouse / une prairie naturelle pour différents usages réversibles : sport libre, pique-nique, se détendre, événements (cinéma ou concert en plein air), etc. »



→ La plaine enherbée permettra de remplir cette fonction.

« Installer une œuvre d'art originale, pour attirer du monde dans le parc. »



→ Une proposition à étudier, qui pourrait peut-être voir le jour en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.



LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ

« Proposer des aménagements végétalisés permettant de s'abriter dans un espace calme (tunnel végétal, des lisières végétales pour marquer la séparation avec l'Héliport et réduire l'impact sonore). »



→ Une ombrière est prévue dans la première étape d'extension et pourra être maintenue, des bancs-ombrières peuvent être imaginés en plus.

« Continuer à donner plus de place à l'eau, pour atténuer les effets de l'îlot de chaleur urbain et gérer l'écoulement des eaux. »



→ Des dépressions humides sont prévues dans l'extension du parc pour gérer les eaux pluviales.

« Installer une ferme urbaine, un espace pour le pâturage des animaux, ou un espace de jardins partagés. »



→ Une ferme urbaine, la ferme Suzanne, est déjà présente dans le parc et les autres propositions doivent encore être approfondies, notamment pour trouver un mode de gestion adapté. Des supports pédagogiques sont prévus pour sensibiliser les publics à l'environnement.



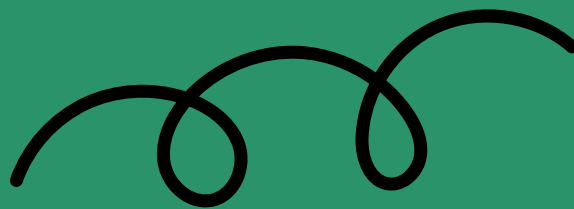
LE LIEN AVEC L'HÉLIPORT

« Créer un poste d'observation des hélicoptères avec des panneaux permettant de renseigner le public sur l'histoire du site. »



→ Une proposition qui est intégrée dans le projet d'aménagement avec un belvédère implanté à l'ouest de la zone de l'extension.

PARTIE 5



LES SUITES DE LA CONCERTATION ET DU PROJET

Les travaux issus de la concertation ont permis de préciser les attentes des habitant·es, les atouts et faiblesses du parc Suzanne-Lenglen et les opportunités d'aménagement qui se précisent pour les années à venir. Les discussions avec le Groupe ADP vont permettre de consolider un scénario de libération progressive d'environ 35 000 m² de l'Héliport et d'engager des discussions avec VIPARIS qui exploite le parking de 7 600 m² attendant, une pièce essentielle pour l'accès au site.



La Ville de Paris est lauréate d'un **appel à projet européen dénommé Regreeneration pour le renforcement de la biodiversité sur la partie sud de l'Héliport**, qui va dans le sens des attentes de renaturation exprimées lors de la concertation. La partie nord libérée est quant à elle destinée au renforcement des équipements sportifs au regard des créneaux d'accès non pourvus exprimés par le mouvement sportif. C'est pourquoi la Ville de Paris reviendra vers les habitant·es courant 2024.

Les contributions pour de nouvelles pratiques sportives et ou de loisirs, que sont le tennis de table, l'escalade, les jeux de raquette en plein air, les sports de glisse, pourront être intégrées aux projets d'aménagement, en fonction des spécificités des sites à aménager, que sont la pelouse de l'Héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux - Valérie-André, une halle RTE potentiellement mutable, et tout autre micro-lieu dont l'usage révélera le potentiel.

Les questions d'**accès et de désenclavement du site, tout en préservant son calme et la bonne cohabitation des activités**, seront traitées dans le cadre d'une réflexion globale que la Ville engage sur les abords du site, en lien avec les mutations à l'œuvre (requalification Aquaboulevard, rénovation de la cité des Frères Voisin,..).

La concertation a aussi permis de **porter un regard sur le fonctionnement du parc actuel dans son périmètre élargi**, allant même au-delà de la concertation réglementaire, ce qui a permis de partager l'état des lieux avec les services de la Ville, les associations, et d'ouvrir des espaces de discussions sur l'amélioration du fonctionnement, de l'animation et de la gestion du parc.

Enfin, la volonté fortement exprimée d'une ouverture rapide des terrains libérés va donner lieu à une phase de concertation non plus préparatoire aux études mais expérimentée in-situ, en faisant évoluer les aménagements à mesure des pratiques observées.

ÉVOLUTION DU PROJET DE L'EXTENSION DU PARC SUZANNE-LENGLEN PAR LA DEVE SUITE À L'APPEL À PROJET REGREENERATION

- Réalisation d'une étude de sol géotechnique et pollution ;
- Réalisation d'une étude biodiversité faune-flore ;
- Désimperméabilisation supplémentaire sur la partie minérale.

Au regard des résultats techniques des études et premiers ouvrages réalisés menés dans le cadre de l'Appel à Projet Regreeneration, les aménagements opérationnels sur ces emprises récupérées s'adapteront. De fait, les enjeux clefs identifiés lors des phases de concertation de 2021 et 2023 sur le parc Suzanne-Lenglen permettent de fixer de grandes directives (végétalisation, sports de glisse, jardins partagés/espaces écologiques et pédagogiques), harmonisées avec les contraintes techniques du secteur et les pré-requis de l'Appel à Projet Regreeneration.

Pour mener à bien ce travail, le dialogue citoyen se poursuivra, pour aborder l'aménagement de ces emprises et les sujets de biodiversité notamment, en co-conception avec les habitant·es du secteur.

À RÉFLÉCHIR ET MENER EN PARALLÈLE DU PROJET DE L'EXTENSION

DU PARC SUZANNE-LENGLER

Étendre la réflexion de la direction des Espaces verts et de l'Environnement sur le parc Suzanne-Lengler pour les propositions et contributions de la concertation plus générale, à savoir :

- La signalétique ;
- La lisibilité et accessibilité du parc depuis les espaces publics ;
- L'identité du parc Suzanne-Lengler, « nature et sport » (charte de mobilier, sol... et plan gestion) ;
- L'opportunité d'un jardin partagé ;
- La place de l'eau dans le parc ;
- Les enfants dans le parc ;
- Le sport libre.

Ces enjeux, identifiés lors des temps de concertation sur le parc, seront intégrés à son aménagement lors des phases opérationnelles à venir. La Ville de Paris ne manquera pas d'aviser les habitant·es et usager·ères des évolutions prévues.

